SOLIDARITE
ESTUAIRE

SAINT-NAZAIRE

39 bis, rue Voltaire
44 600 Saint-Nazaire
02 40 53 37 63

# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020

# SERVICE D'ACCUEIL MATERNEL

## SOMMAIRE

INTRODUCTION ..... 5

1. LES DEMANDES ..... 6
   - Nombre de demandes d'admission ..... 6
   - Partenaires à l'origine de la demande ..... 7
   - Origine géographique des demandes ..... 8
   - Nombre de femmes enceintes en demande ..... 8
   - Nombre de mineures enceintes ..... 9
   - Nombre de mères mineures ..... 9
   - Nombre de RDV d'information programmés et honorés ..... 9
   - Nombre de RDV de préadmission et entrées effectives ..... 10
   - Délai d'attente entre l'entrée et le RDV d'info ? le RDV de préadmission et l'admission ..... 11

2. LES NOUVEAUX MENAGES ENTRES EN 2020 ..... 14
   - Nombre d'adultes et d'enfants ..... 14
   - Nombre de ménages ..... 14
   - Composition familiale des ménages ..... 14
   - Nombre de femmes enceintes ..... 15
   - Tranches d'âges ..... 15
   - Organisme à l'origine de la demande ..... 16
   - Commune de provenance des ménages ..... 16
   - Motif de la demande ..... 17
   - Type d'hébergement avant l'entrée ..... 18
   - Nationalité ..... 18
   - Situation administrative au regard du séjour ..... 19
   - Type de ressources à l'entrée ..... 19
   - Situation au regard de l'emploi à l'entrée ..... 20
   - Couverture maladie ..... 20
   - Demandes d'accompagnement ..... 21

3. LES MENAGES QUI ONT SEJOURNES EN 2020 ..... 22
   - Nombre d'adultes et d'enfants ..... 22
   - Composition familiale des ménages ..... 22
   - Nombre de femmes enceintes ..... 23
   - Organisme à l'origine de la demande ..... 23

- Tranches d'âge : âge moyen des adultes, des enfants, des enfants de moins de 3 ans ..... 24
- Motif de la demande ..... 24
- Type d'hébergement avant l'entrée ..... 25
- Nationalité ..... 26
- Situation administrative au regard du séjour ..... 27
- Niveau scolaire et diplôme ..... 27
- Type de ressources et montant à l'entrée ..... 28
- Situation au regard de l'emploi à l'entrée ..... 28
- Couverture maladie ..... 29
- Problématiques de santé ..... 29
- Nombre de nuitées réalisées et taux d'occupation ..... 30

4. LES MENAGES QUI ONT QUITTE LE SAM EN 2020 ..... 31
- Nombre de ménages ..... 31
- Nombre d'adultes et d'enfants ..... 32
- Composition familiale des ménages ..... 32
- Mode de garde à la sortie ..... 32
- Durée de séjour ..... 34
- Les suites éducatives ..... 34
- Types d'hébergement à la sortie ..... 35
- les types d'hébergement à la sortie et les durées de séjour ..... 36
- Type de ressources et montant à la sortie ..... 36
- Situation au regard de l'emploi à la sortie ..... 37
- Types de contrat de travail à la sortie et domaine d'activité ..... 37
- Motifs de la sortie ..... 38
- Couverture maladie ..... 39
- Problématiques de santé à la sortie ..... 39
- EDS référent à la sortie ..... 40
- Taux de rotation ..... 40

5. LES MENAGES PRESENTS AU 31/12/ 2020 ..... 41
- Nombre de ménages ..... 41
- Nombre d'adultes et d'enfants ..... 41
- Les ressources ..... 42
- Nombre de personnes et ménages disposant d'une demande de logement social active ..... 42
- La durée moyenne de séjour des ménages présents ..... 43

6. LES ACTIONS COLLECTIVES ..... 44

7. LE PARTENARIAT ..... 48
SYNTHESE DES DONNEES ..... 49

CONCLUSION ..... 50

## INTRODUCTION

Sous convention avec le Conseil Départemental depuis 2009, le Service d'Accueil Maternel exerce des missions de prévention, de soutien des compétences parentales et d'accompagnements éducatifs et sociaux afin de favoriser l'insertion sociale des femmes enceintes, parents seuls ou en couple avec enfants de moins de 3 ans.

Ce soutien s'exerce sur la base d'une demande d'un accompagnement médico-social lié à un hébergement. L'appartement proposé est loué, équipé et meublé par l'association gestionnaire Solidarité Estuaire.

Les modalités d'intervention sont individuelles et collectives, l'accompagnement effectué par le SAM représente 12 à 14 ménages composés de 24 à 30 personnes sur des périodes de 6 mois renouvelables jusqu'aux 3 ans de l'enfant.

Le service ayant une vocation départementale, les demandes d'admission de l'ensemble des délégations de Loire-Atlantique sont recevables.

L'année 2020 a été vraiment particulière nous avons dû aménager les modalités d'interventions en lien avec les mesures sanitaires afin de préserver le lien avec les personnes accompagnées même en situation de confinement. L'activité du service a été maintenue sur l'année malgré le frein sur les admissions lors du confinement du printemps.
L'organisation du SAM a privilégié le travail à distance du 16 mars au 11 mai, les contacts avec les familles étaient bi-hebdomadaires, afin poursuivre notre accompagnement. Des outils de travail à distance pour les urgences administratives et financières ont été développés, lorsqu'elles étaient impossibles des rendez-vous physiques ont pu être organisés dans nos locaux. Lors des contacts nous rappelions également le bon respect des règles sanitaires ainsi que les modalités de déplacement. Nous avons pu venir déposer des masques, des attestations, des jeux et livres afin d'organiser le quotidien des familles avec leurs enfants. Nous avons maintenu un lien de proximité malgré l'arrêt des rendez-vous physiques et étions vigilants sur la santé physique et psychique des familles sur cette période.
Le dé confinement a permis de reprendre l'activité classique du SAM, les rendez-vous à domiciles ont pu se réaliser, seules les activités collectives ont été suspendues jusqu'à septembre.
Sur cette période, l'équipe a traversé plusieurs changements, le départ en retraite de Marie-Joëlle Ansquer remplacée par O Daguet (TS au SAM) au poste de chef de service en juillet, l'embauche de Floriane Cadorel comme travailleuse sociale du SAM, le retour de congés maternité pour ArmaëllePineau et l'arrêt maladie d'Emilie Queneau toutes deux travailleuses sociales.
Les mois de septembre / octobre ont permis de reprendre les activités collectives et les démarches en présentiel jusqu'au confinement du mois de novembre. Même si cette période était moins restrictive en termes de déplacements, elle a été mal vécue, voire contestée par les familles accueillies. Nous poursuivions les visites à domicile seuls les transports et les rendez-vous aux bureaux étaient limités.
Nous avons observé un afflux de demande d'admissions en novembre /décembre, les rendez-vous d'informations ont pu être maintenus, et plusieurs rendez-vous de pré-admission ont été décalés au début d'année 2021 afin de privilégier des rencontres en présentiel.

## 1. LES DEMANDES

- ***Nombre de demandes d'admission***

En 2020, le secrétariat de Solidarité Estuaire a enregistré 43 demandes de renseignements. Ces demandes portent sur le fonctionnement du SAM, la procédure d'admission, la disponibilité des places, les délais d'attente ou sur des conseils d'orientation quant à une situation qui pourrait être proposée.

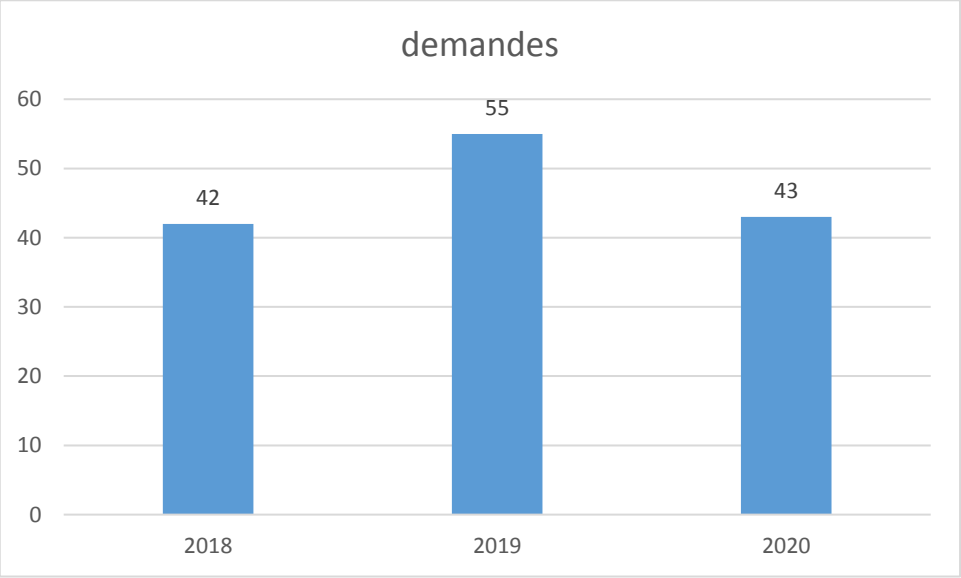


En 2020 nous avons eu une baisse de 22% des demandes par rapport à 2019, nous nous maintenons par rapport à 2018 et progressons de 19% en comparaison à 2017. La période du premier confinement a très nettement ralenti les contacts avec les partenaires, un afflux de demandes en fin d'année a permis de rétablir le nombre de sollicitations annuelles.

La nature des premiers contacts est essentiellement téléphonique. L'accueil passe principalement par le secrétariat qui soit renseigne, soit oriente vers le responsable du service sur des questions plus techniques. Le secrétariat est en capacité de renseigner sur les critères d'admission au SAM, ce qui suppose une bonne connaissance du fonctionnement du service.

| Nature des contacts | |
|---|---|
| @ | 11% |
| courrier | 0 |
| Téléphone | 89% |

- ***Partenaires à l'origine de la demande***

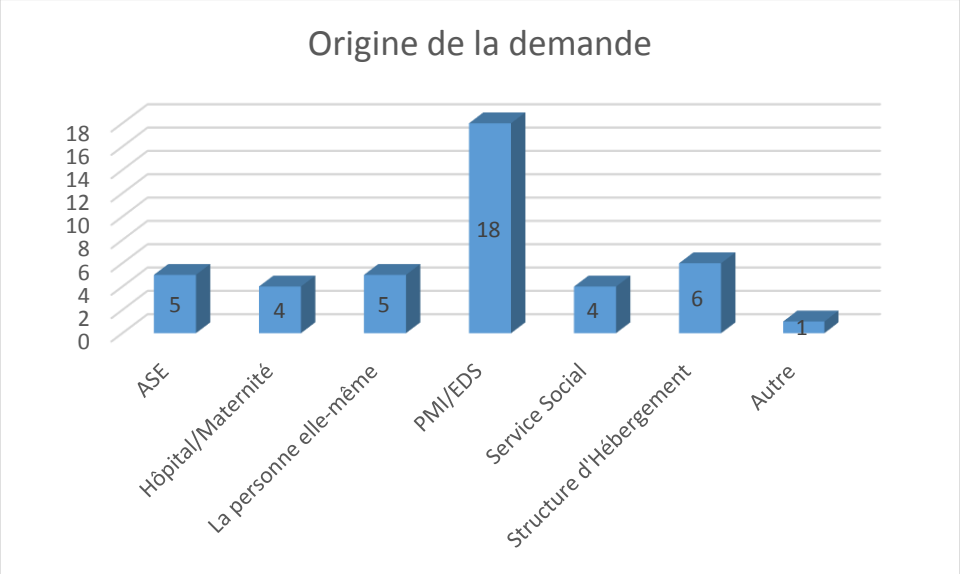


La proportion des orientations qui émanent des services départementaux est toujours fortement majoritaire, elle représente 42% des demandes, elle était de 49% en 2019. Le SAM est bien repéré dans les EDS et les PMI du bassin nazairien. Il est de plus en plus repéré au niveau départemental. Les contacts sont régulièrement réalisés en amont de l'orientation d'une situation et perdurent pendant l'accompagnement.

Le nombre de demandes de personnes sortant de structures d'hébergements est stable comparé à 2019, les établissements représentés sont respectivement le foyer Gabriel Fauré (1), le service ADJANI Etape Jeune (2) et le Centre Maternel Saint-Luc de la Croix Rouge (3).

Les prescriptions des services sociaux passent de 2 demandes en 2019 à 4 en 2020, ils sont représentés par l'AEMO de l'ADAES (2), l'ANPS (1) et Saint-Benoit Labbre service MNA (1).

Les demandes provenant de l'ASE représentent 12%, 3 demandes de St Nazaire et 2 de Nantes.

Les demandes des personnes elles-mêmes sont encouragées par les sages-femmes ou les assistantes de service social accompagnant les personnes. Une famille a appelé directement car elle avait déjà bénéficié d'un accueil au SAM les années précédentes.

Les demandes émanant du milieu hospitalier sont 4 fois plus nombreuses qu'en 2019. Il arrive que nous puissions intervenir dès la maternité afin de préparer une sortie vers un lieu adapté pour le ménage.

La catégorie Autre est représentée par la Mission Locale d'Insertion de Saint-Nazaire, un partenaire que nous sollicitons régulièrement dans le projet d'insertion professionnelle des familles accompagnées.

- ***Origine géographique des demandes***

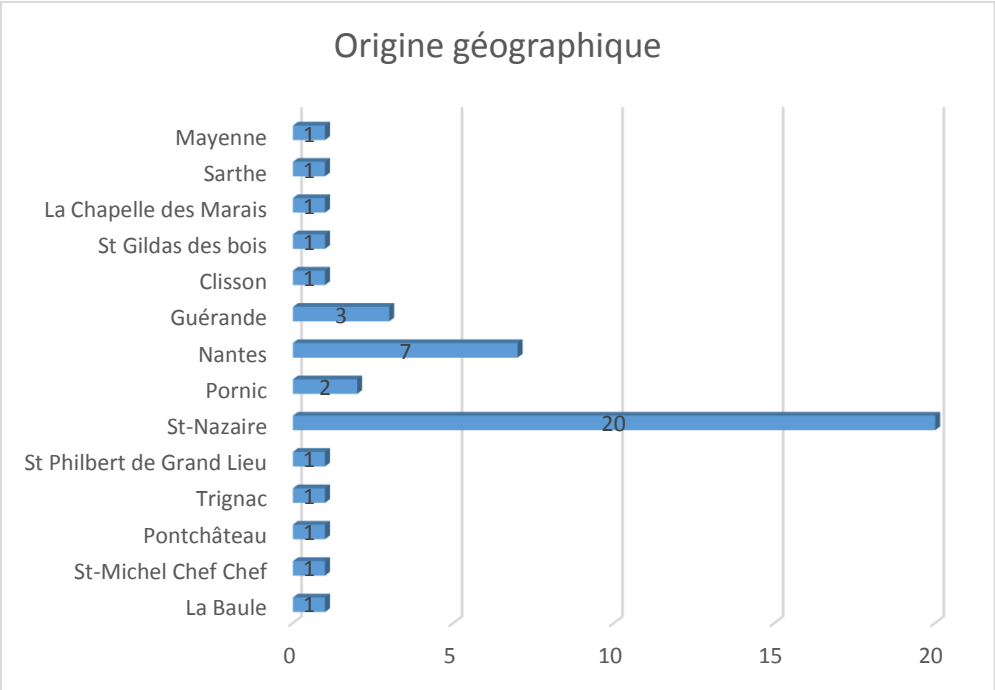


Le SAM a une vocation départementale, mais nous sommes principalement sollicités par les services et dispositifs du bassin Nazairien, ils représentent 56% des demandes.

Les demandes provenant de Nantes représentent 16%, elles se stabilisent depuis 2 ans.

Le pays de Retz représente 9%, tout comme Cap Atlantique.

Les demandes hors département concernent une situation où la personne s'est réfugiée dans la Sarthe chez ses parents suite à des violences conjugales, elle était en contact avec une assistante sociale de Pornic, tandis que pour la deuxième situation, la personne se renseignant de Mayenne est un ancien résident souhaitant revenir dans le département.

- ***Nombre de femmes enceintes en demande***

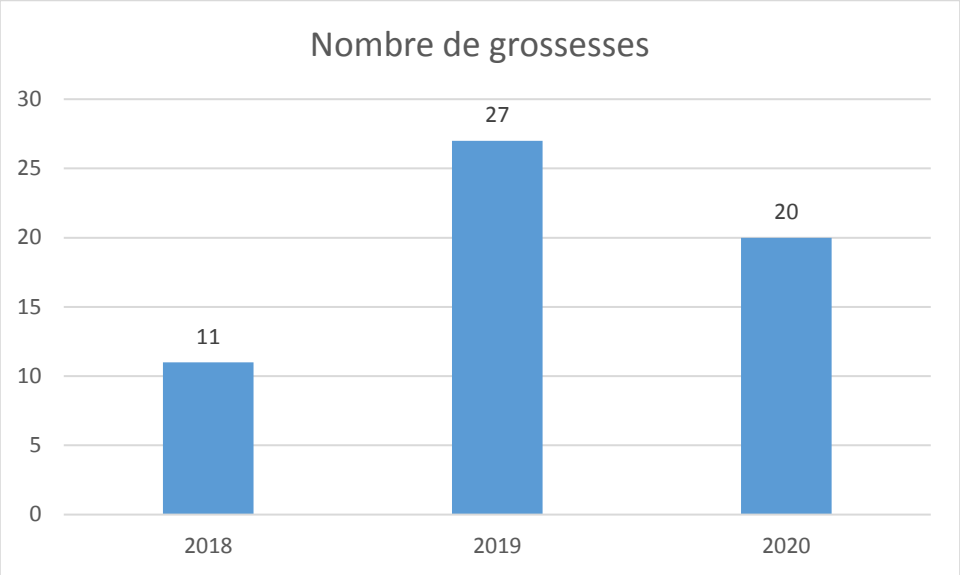


L'évolution du nombre de grossesses depuis 2018 démontre que depuis 2 ans, quasiment la moitié des femmes sollicitant un premier contact avec le SAM sont enceintes : 45.6% en 2020 pour 49% en 2019. La grossesse est le principal élément déclenchant une demande de renseignement auprès du SAM. Cette tendance se confirme alors que les femmes enceintes ne représentaient que de 26% en 2018.

En 2020, les femmes enceintes de leur premier enfant représentent 48% des demandes de renseignement, le SAM est un service de soutien à la parentalité, l'accompagnement proposé au quotidien aux jeunes parents peut-être rassurant.

- ***Nombre de mineures enceintes***

| Demandes de mineures enceintes | |
|---|---|
| 2018 | 3 |
| 2019 | 4 |
| 2020 | 1 |

La proportion des demandes de renseignement effectuées par des femmes mineures et enceintes a considérablement baissée : l'information est passée que nous n'accueillons que des majeurs. Lorsque nous sommes sollicités pour ce public, nous orientons systématiquement les demandes vers notre partenaire habilité : le Centre Anjorrant. Néanmoins nous étudions les demandes lorsque l'âge de la majorité est proche en fonction du délai d'admission envisageable. L'accueil de mineurs au SAM est soumis à dérogation de l'Aide Sociale à l'Enfance.

- ***Nombre de mères mineures***

Nous avons eu un contact pour une jeune femme sortant d'Anjorrant avec son bébé et hébergée temporairement chez sa mère, elle était proche de sa majorité et en attente d'une main levée de placement.

- ***Nombre de RDV d'information programmés et honorés***

Dans notre activité, nous décomptons les rendez-vous de pré admissions et les rendez-vous d'informations car ce sont des temps qui mobilisent les professionnels. Les rendez-vous d'information ne nécessitent pas d'engagement pour la personne accueillie, ils ont pour vocation à expliquer le fonctionnement du SAM, et à revenir sur les différentes modalités d'accompagnement, sans avoir à exposer sa situation personnelle.

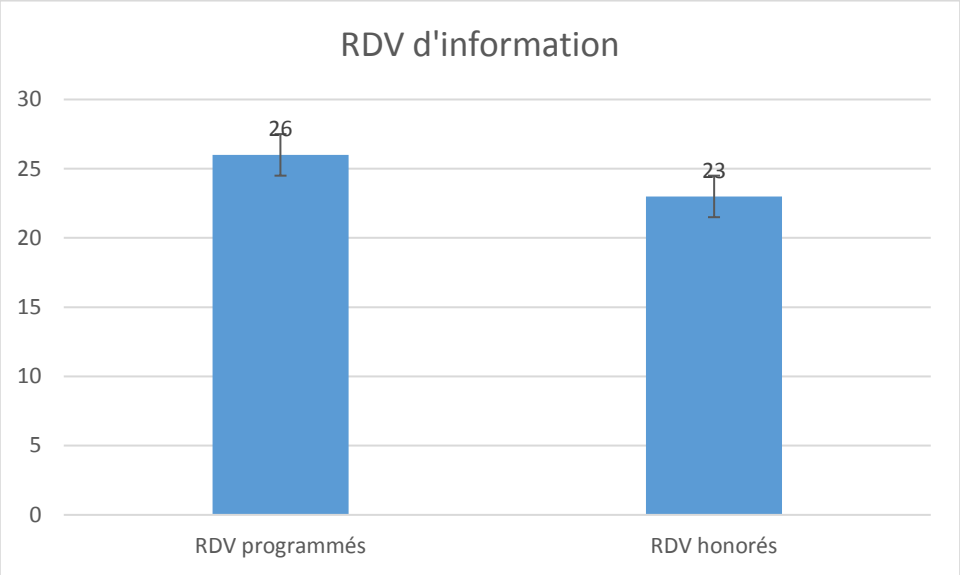


En 2020 sur les 26 rendez-vous programmés, 3 n'ont pas été honorés (ils étaient 8 sur 27 en 2019).
Sur les 3 RDV non honorés :

- ⇨ Une demande s'est arrêtée en cours, elle concernait un service de mineur isolé où la personne n'a pas pu accéder à un récépissé et n'a donc pas poursuivi sa démarche
- ⇨ Une personne sans hébergement dont les enfants ont été placés
- ⇨ Une personne mère de deux enfants sans hébergement stable n'a honoré aucun des rendez-vous proposés, elle était dans une recherche d'hébergement d'urgence.

Suite aux 23 rendez-vous d'information réalisés, 14 rendez-vous de préadmission ont été programmés.

- ***Nombre de RDV de préadmission et entrées effectives***

Les rendez-vous de préadmission ne sont organisés qu'à réception d'une évaluation sociale validée en COD, nous sommes alors dans la procédure d'admission au SAM. Nous organisons deux entretiens un avec 2 intervenants médico-sociaux du service puis un autre avec la psychologue. L'équipe délibère en commission d'admission sur la validation de la demande en réunion d'équipe. Ces moments sont intenses et mobilisent le ménage sur ses besoins d'accompagnement.

Sur les 14 rendez-vous programmés : 2 ont été réalisés en 2021, 3 annulés à l'initiative de la personne et 8 rendez-vous ont pu être assurés et 1 est toujours en attente d'être programmé

| | 2019 | 2020 |
|---|---|---|
| RDV Réalisés | 14 | 8 |
| Ménages admis | 9 | 7 |

Sur les 8 rendez-vous réalisés, tous ont eu un avis favorable du SAM, 7 ménages ont été admis en 2020 et 1 ménage en 2021.

En 2020, 2 rendez-vous ont été réalisés par téléphone sur la période du confinement. Face à une forte demande d'admission en fin d'année 2020 et compte-tenu du contexte sanitaire nous avons préféré reporter plusieurs rendez-vous de préadmission en 2021 afin de pouvoir les organiser en présentiel.

Les raisons des refus d'admission au SAM peuvent être à l'initiative d'un des signataires du contrat d'accompagnement.

Avis défavorable du SAM:

- ⇨ il arrive que le service émette un avis défavorable lorsque la demande se situe exclusivement autour de l'accès au logement, ou qu'elle est liée à une situation d'urgence sociale sans demande d'accompagnement.
- ⇨ Pour des problèmes de ressources, d'absence d'ouverture de droits ou de régularisation administrative
- ⇨ changement d'orientation (lorsque le SAM n'apparait pas suffisamment contenant)

Avis défavorable de l'Aide Sociale à l'Enfance :

- ⇨ incompatibilité des mesures (comme AEIMF par exemple)
- ⇨ Âges des enfants (au-delà des 3 ans)
- ⇨ Situation relevant davantage d'une mesure de protection que de prévention

Avis défavorable famille :

- ⇨ Accès direct à un logement autonome sur la durée d'attente d'admission, plus de contact suite à la procédure, refus des animaux dans le service (nous avons fait certaines exceptions, sous condition).

- ***Délai d'attente entre l'entrée et le RDV d'information le RDV de préadmission et l'admission***

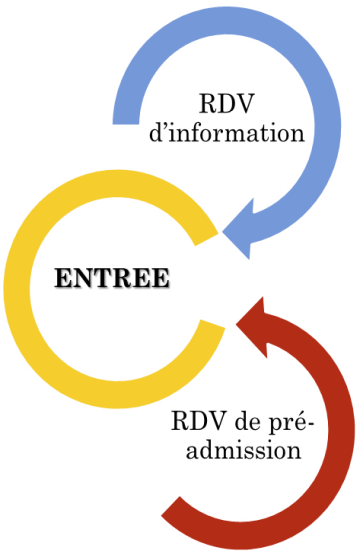


55 jours en 2020

(94 j en 2019)

30 jours en 2020

(42 j en 2019)

Il est souvent difficile de répondre précisément aux familles et aux prescripteurs sur les délais avant admission, car les places vacantes sont liées au relogement du ménage sortant du dispositif, ainsi qu'aux temps de préparation du logement pour accueillir une nouvelle famille (ménage, réassort et travaux éventuels). Malgré les contraintes nous avons pu réduire les délais d'attente en 2020.

**Entre le rendez-vous d'information et le délai d'admission au SAM**, nous avons réduit les délais d'attente de 39 jours en moyenne comparé à 2019. Le délai le plus long se situe à 106 jours tandis que le plus court est de 32 jours en 2019, ils étaient respectivement de 251 à 20 jours.
Le délai de 106 jours s'explique par le temps de vacance du logement fléché. Nous avons dû mettre un terme à l'accueil d'un ménage, ce qui suppose une procédure. Nous avons réalisé l'entrée suivante sous 7 jours ensuite. Plusieurs délais d'admission ont été allongés car les rendez-vous d'informations et de préadmissions se sont déroulés pendant le confinement du printemps.

**Entre les rendez-vous de la procédure de préadmission et l'admission**, ce temps a aussi réduit en moyenne de 12 jours. L'attente la plus longue : 91 jours a été pour le même ménage évoqué au paragraphe précédent Compte-tenu de ce contexte et du délai, nous avons organisé un temps en présentiel en sortie de confinement avant d'organiser l'entrée de la personne. Le délai le plus court a été de 12 jours, il s'agit de l'entrée d'une jeune femme sortant de centre maternel et arrivant au terme de la durée de son accueil dans cette structure.

Rappelons que le SAM n'admet pas en urgence les familles, le dispositif 115 étant prévu pour ce type d'accueil, une entrée dans le service peut-être travaillé en sortie de dispositif d'urgence.

Cette année une famille a pris l'initiative de nous envoyer un courrier afin de soutenir sa demande d'admission :

Bonjour, Madame, Monsieur,
Nous sollicitons auprès de vous un accueil au sein de Service d'Accueil Maternel (SAM), afin d'avoir accès à un accompagnement pour nous aider en tant que jeunes parents, ne sachant pas forcément comment nous y prendre.
Pour pouvoir aussi nous rapprocher sur Saint-Nazaire, afin de pouvoir y trouver du travail, nous rapprocher de notre entourage et continuer le suivi médical déjà entamé, et donc aussi avoir un logement, au vue de nos faibles revenus, afin d'accueillir notre enfant dans les meilleures conditions possibles avec assez d'autonomie.
Mais aussi afin d'avoir un soutien psychologique après la naissance, en ce moment stressant et donc cela nous rassurerait d'être ainsi entouré et soutenue.
Merci d'avance de l'attention que vous porterez à notre demande.

## 2. LES NOUVEAUX MENAGES ENTRES EN 2020

- ***Nombre d'adultes et d'enfants***

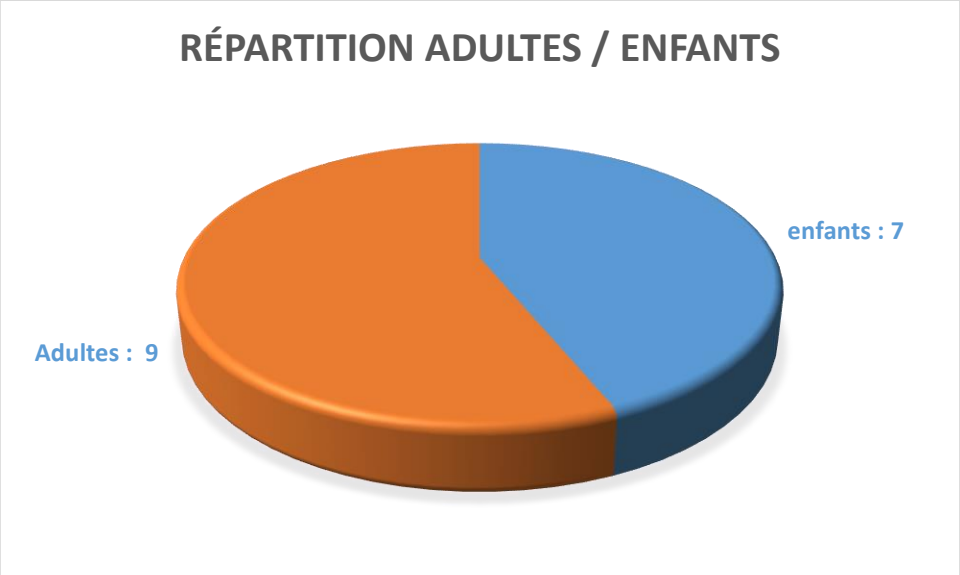


Parmi les enfants, 5 sont nés en 2020. Pour 5 ménages il s'agit du premier enfant, ce qui confirme que cet évènement est le motif principal des demandes d'admission au SAM.

- ***Nombre de ménages***

7 nouveaux ménages sont entrés au SAM en 2020 (en 2019, 9 familles : 13 adultes et 13 enfants)
La durée moyenne de vacance du logement en 2020 est d'environ 4 mois entre 2 familles, le confinement du printemps ayant ralenti les orientations et admissions. Il est à noter que depuis juillet 2020, la durée de vacance du logement est retombée à 1,3 mois, avec un minimum de 7 jours comme évoqué précédemment.

- ***Composition familiale des ménages***

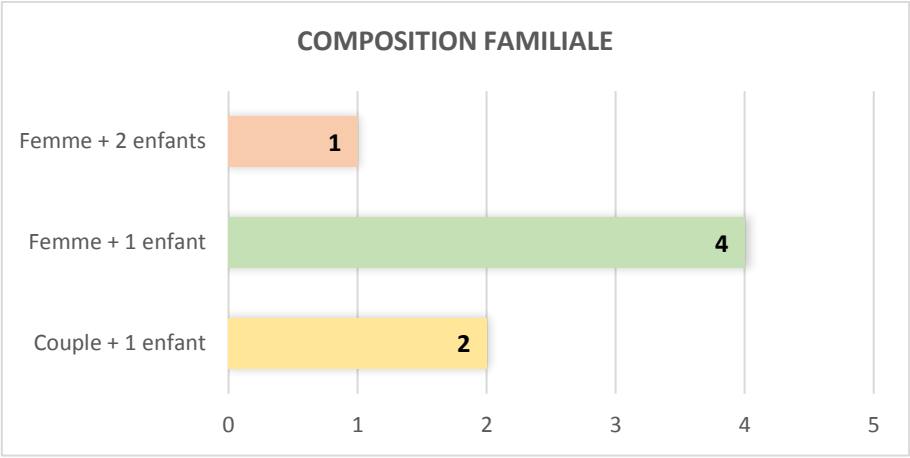

Les femmes isolées avec 1 enfant sont fortement majoritaires au SAM, elles représentent 57% des ménages, la tendance était comparable en 2019 avec 55%.
Concernant ces 4 femmes seules :

- L'une d'entre elles entretien des liens avec le père de l'enfant malgré un contexte de séparation complexe,
- Une conserve des liens à distance, le père de l'enfant demeurant dans un autre pays.
- Les 2 autres pour les autres situations n'ont pas de lien avec le père de l'enfant, ce dernier ne l'ayant pas reconnu.

La mère célibataire avec 2 enfants est en contact avec le père du deuxième enfant.
Concernant les couples, nous avons accueilli 2 fois moins de couple en 2020 que l'an passé, l'un des deux s'est séparé pendant le séjour.

- ***Nombre de femmes enceintes***

2 femmes sont enceintes à l'entrée au SAM, 3 enfants ont moins d'un mois à leur admission.

- ***Tranches d'âges***

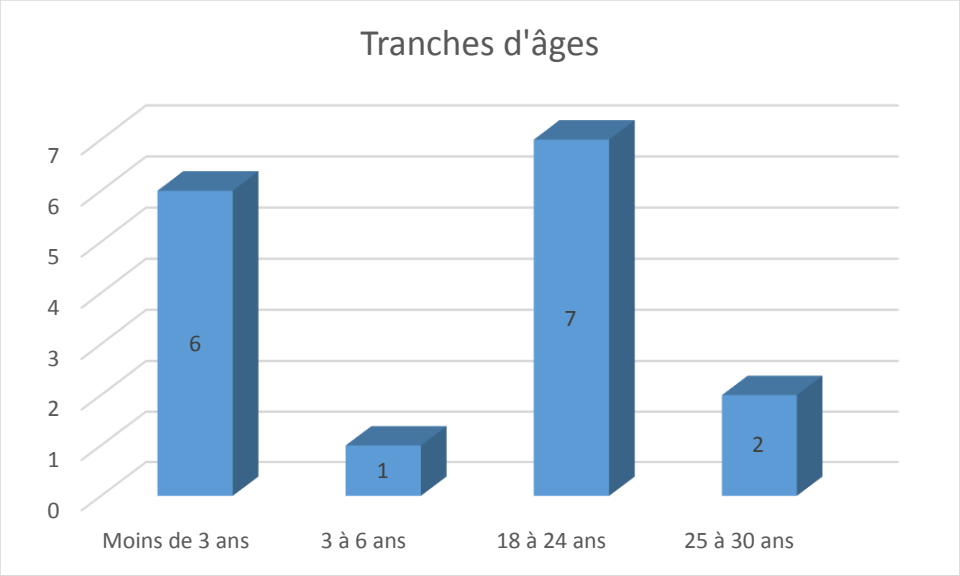


Les tranches d'âges des enfants de moins de 3 ans se répartissent ainsi :

- ⇨ 3 enfants ont moins d'un mois à l'entrée dont deux sont sortant de maternité (8 jours et 9 jours) le 3e a 27 jours.
- ⇨ 2 enfants ont moins d'1.5 mois
- ⇨ 1 enfant a 4 mois.
- ⇨ L'enfant de la catégorie 3 à 6 ans a 3 ans.

78% des parents ont moins de 25 ans, l'âge moyen de la tranche 18/24 se situe à 21ans, les 2 parents de plus de 25 ont tous deux 28 ans.

- ***Organisme à l'origine de la demande***

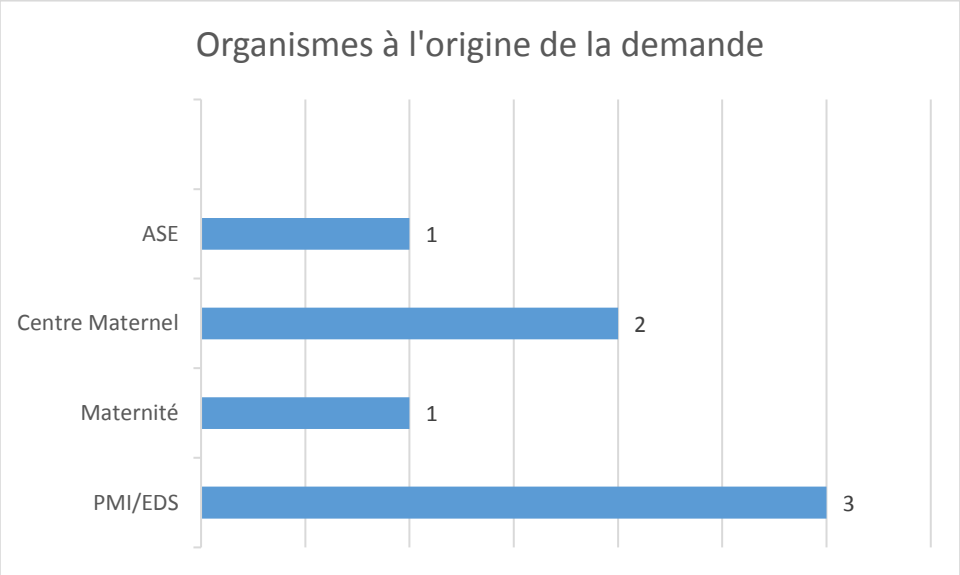


Les EDS/PMI représentent 43% des orientations admises au SAM en 2020, il est à noter que 2 situations sont accueillies après un séjour au Centre Maternel Saint-Luc. L'accueil au SAM en appartements diffus permet de consolider les capacités parentales en situation proche d'un logement autonome. Pour ces situations, l'hébergement sur Saint-Nazaire a été mis en place pour se rapprocher du lieu d'étude pour l'une et pour se rapprocher de sa communauté pour l'autre personne.

- ***Commune de provenance des ménages***

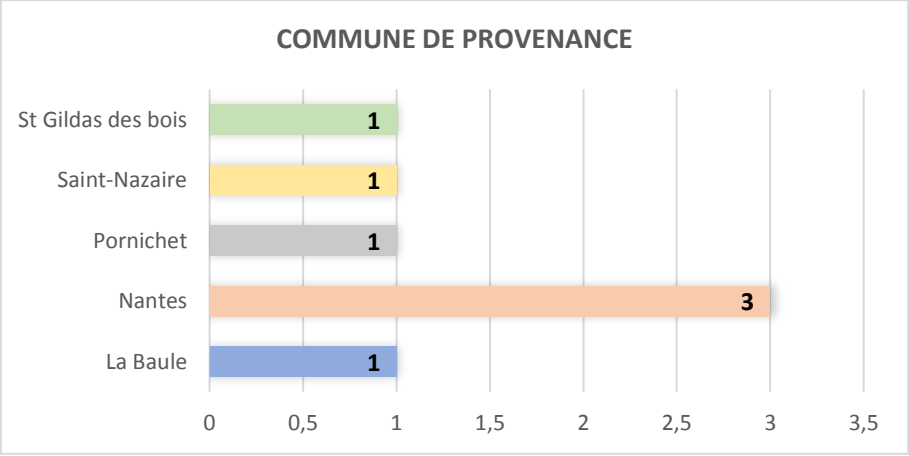


43% des ménages proviennent de Nantes c'est une évolution dans l'origine géographique des admissions. Cette tendance soutient la représentation départementale du service.

57% des admissions sont originaires du bassin nazairien en 2020, elles étaient 100% en 2019.

- ***Motif de la demande (en ménages)***

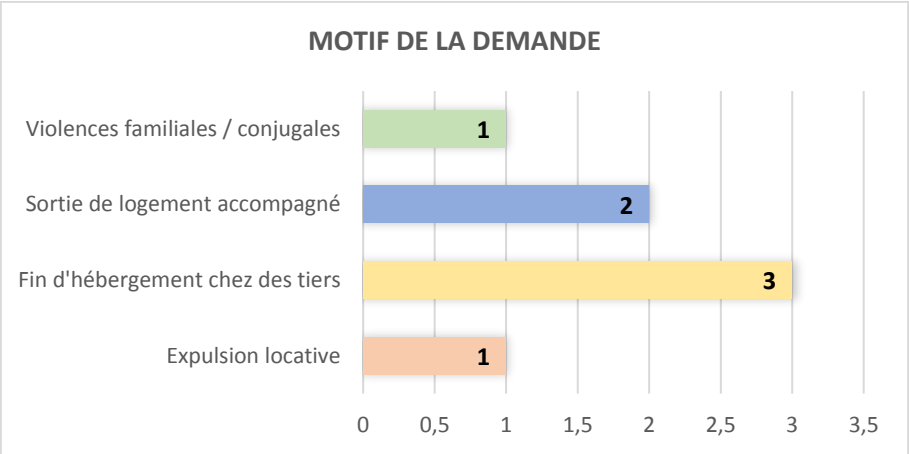


La demande de soutien à la parentalité est un préalable pour une entrée au SAM, c'est pour cette raison que ce critère n'apparait pas dans les motifs de la demande.

43% des ménages ont un motif de « fin d'hébergement chez des tiers », il s'agit de 2 couples hébergés dans leur famille et une mère isolée avec son enfant hébergée de façon ponctuelle chez des connaissances. Les raisons invoquées pour leur admission mettent en avant une promiscuité du lieu d'hébergement qui devient inadaptée à l'arrivée d'un bébé. Un couple a quitté le logement du grand-père malade alcoolique dont le logement était insalubre. Le couple a préféré dormir dans un véhicule jusqu'à son entrée au SAM pendant 1 semaine, madame était alors enceinte et à terme.

29% des ménages sortent de « logement accompagné », il s'agit des deux mères célibataires sortant du Centre Maternel Saint-Luc.

La personne en situation « d'expulsion locative » vivait en cohabitation dans un appartement étudiant. A l'annonce de sa grossesse le propriétaire a mis en œuvre une procédure pour la contraindre à quitter la chambre qu'elle occupait. Madame a pu intégrer le logement du SAM en sortant de maternité, sa fille, grande prématurée, a été sous surveillance médicale plusieurs semaines avant sa sortie d'hospitalisation. L'accès à un logement adapté au SAM lui a permis d'assurer tous les soins que nécessitait la santé du bébé dans un cadre sécurisé et adapté.

Une personne a été admise au SAM suite à des violences de son ex-compagnon. Enceinte et en situation de rupture, elle a pu alterner des périodes de cohabitation et différents lieux d'hébergement provisoires chez des tiers. Elle a été mise à la porte plusieurs fois par le père de l'enfant, ce monsieur a pu exercer des pressions psychologiques, administratives et financières auprès d'elle. Madame a intégré le SAM pour se défaire de l'emprise opéré par monsieur et pour être autonome et plus disponible à l'arrivée de son bébé.

- ***Type d'hébergement avant l'entrée (en ménages)***

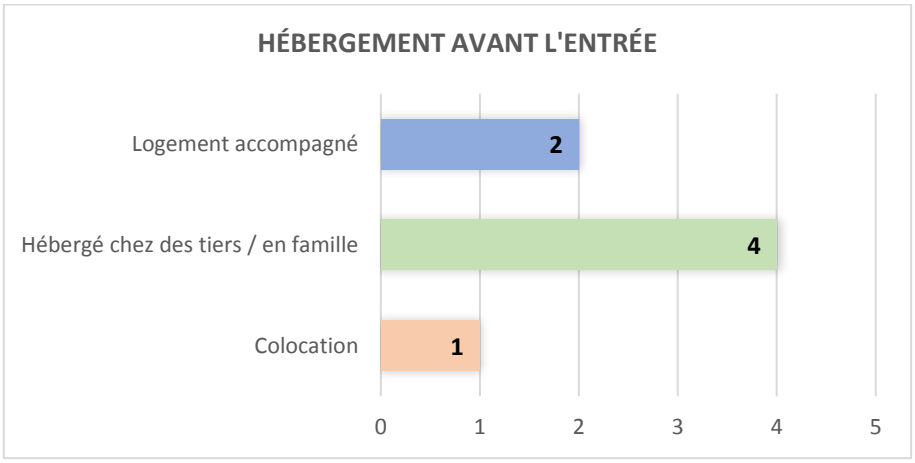


57% des personnes admises étaient hébergées chez des tiers avant l'entrée au SAM, l'objectif étant de se stabiliser dans un lieu adapté et sécure pour accueillir son enfant.

29% étaient en logement accompagné, l'entrée au SAM a eu pour objectif de proposer une transition et de consolider les aptitudes à évoluer dans un futur logement autonome.

14% vivaient en colocation, la colocation n'était pas adaptée pour assurer le confort nécessaire à l'arrivée d'un bébé.

- ***Nationalité (en personnes adultes)***

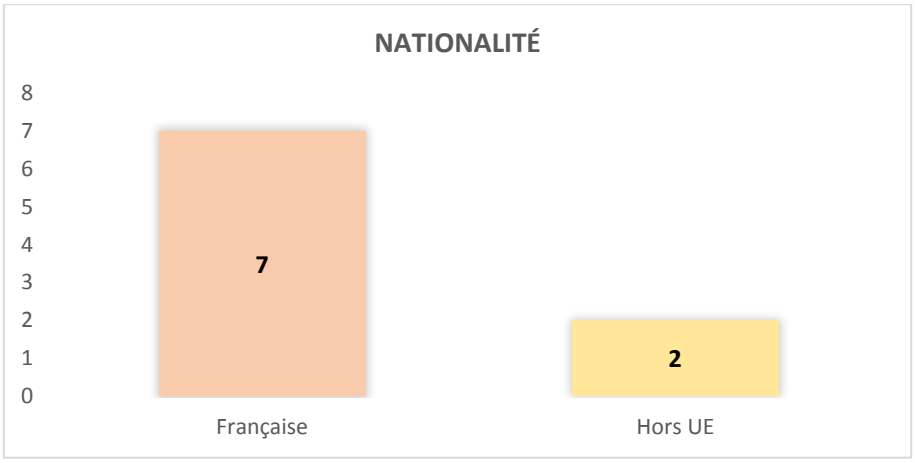


78% sont des personnes admises au SAM sont de nationalité française. Les 2 ménages hors Union européenne sont de nationalité guinéenne et congolaise.

- ***Situation administrative au regard du séjour (en personnes adultes)***

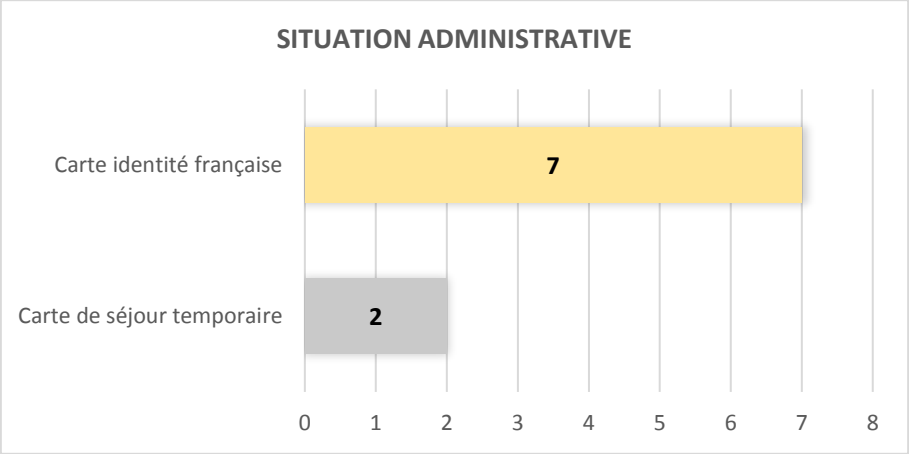


22% ont une carte de séjour temporaire
78% ont une carte d'identité française

- ***Type de ressources à l'entrée (en personnes adultes)***

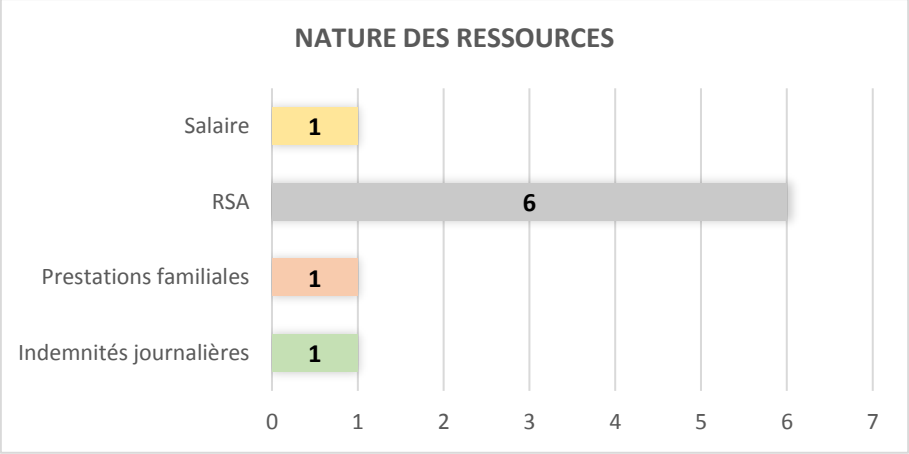


67% des adultes sont bénéficiaires du RSA à l'entrée au SAM.
Les prestations familiales évoquées sont celles d'une personne du couple dont le conjoint travail.

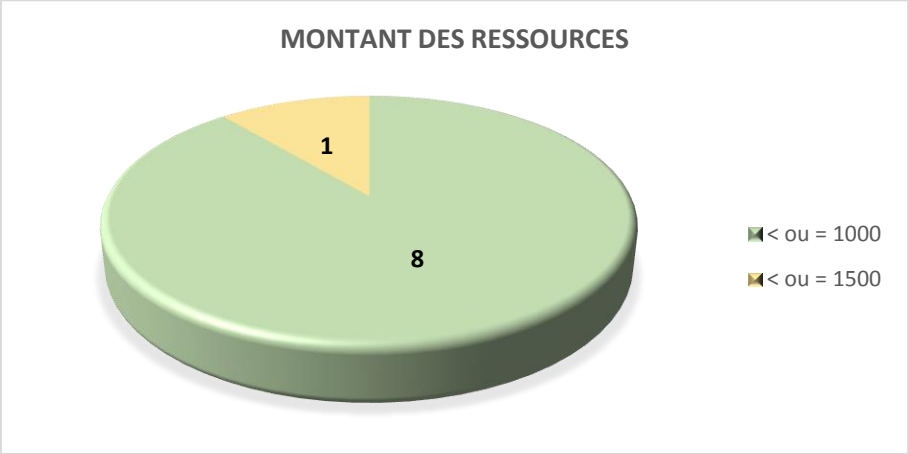


80% des adultes doivent vivre avec moins de 1000 euros par mois. Les ménages admis au SAM sont très majoritairement bénéficiaires des prestations sociales, c'est un constat récurrent dans le service.

Une personne est en activité lors de son entrée au SAM, elle travaille en restauration.

Percevoir des ressources est une condition pour être hébergé au SAM, car les charges financières liées à l'hébergement sont assumées par les ménages. Compte-tenu du jeune âge des résidents du SAM, la participation liée à l'hébergement représente très souvent une première expérience de gestion financière liée à l'accès à un premier logement. Cette charge est composée du résiduel de loyer (déduit des APL) et des consommations d'énergie (relevés mensuels) et d'une caution de 10€/mois. C'est un réel apprentissage pour envisager un logement autonome, les relevés mensuels permettent d'apprendre à maîtriser ses consommations et à inscrire cette charge courante dans le budget mensuel.

La gestion budgétaire est un axe d'accompagnement au SAM.

- ***Situation au regard de l'emploi à l'entrée (en personnes adultes)***

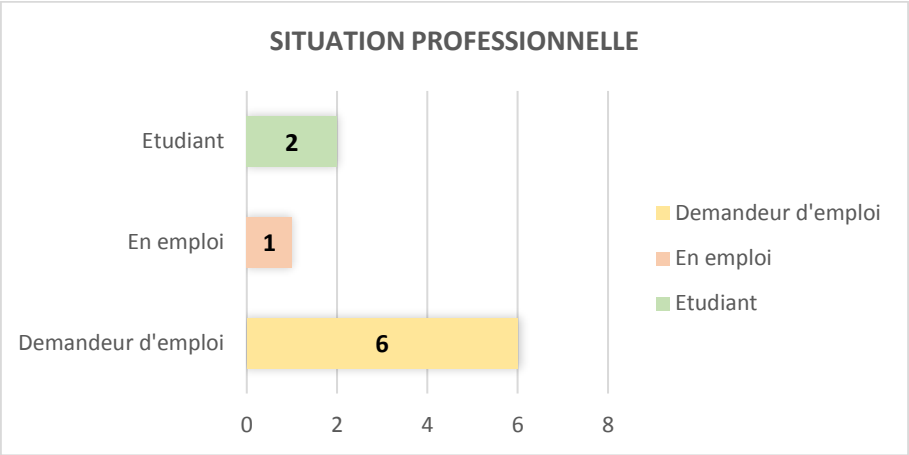


67% sont demandeur d'emploi

22% sont étudiants, les lieux de formation sont respectivement l'IUT de Saint-Nazaire dans le domaine des mesures physiques et le Lycée Blanchot CAP agent de restauration

La personne en emploi est intérimaire en restauration

- ***Couverture maladie (en personnes adultes)***

Les 9 personnes adultes bénéficient de la CMU.

- ***Demandes d'accompagnement***

M. et Mme attendent la venue de leur fils pour début mars. Ils espèrent fonder leur famille dans leur propre logement, puisque l'installation dans leur famille est impossible.

Après présentation du SAM, échanges avec la psychologue et deux membres de l'équipe éducative, le couple semble adhérer au fonctionnement proposé. Ils ont manifesté un enthousiasme et une volonté de travailler avec l'équipe. Madame a exprimé une inquiétude quant à l'arrivée de leur fils et un besoin d'être entourée de professionnelles pour se rassurer dans ses actes de soin. Monsieur est intéressé par les axes de travail du SAM autour de l'accompagnement social global, notamment en accompagnement administratif et suivi de budget.

Malgré leur jeune âge et leur situation instable actuelle, le couple renvoie une envie de se responsabiliser dans cette nouvelle vie de jeunes parents. Madame comme Monsieur ont exposé leurs difficultés et leurs besoins d'accompagnement, tous deux semblent au clair sur leur situation et leurs capacités.

M. et Mme expriment une motivation à entrer au SAM.

Madame n'ayant pas de figure maternelle autour d'elle, elle souhaite être accompagnée autour de sa parentalité et des gestes et soins à apporter au bébé.

Monsieur dit avoir besoin d'accompagnement pour se stabiliser professionnellement et pour effectuer les démarches administratives inhérentes à leur vie de couple. Il est plus confiant que sa compagne quant à la prise en charge du bébé, car il a eu l'occasion de s'occuper de sa petite sœur.

Le couple semble adhérer au travail proposé par l'équipe du SAM, leur accompagnement serait un tremplin pour leur vie de famille. Actuellement logés par le père de Madame, tous deux disent avoir besoin de changer de lieu de vie pour gagner en indépendance et en tranquillité ; le père de Madame souffrant de dépendance à l'alcool.

Depuis son arrivée en France, Madame erre entre différents lieux d'hébergements familiaux et amicaux. Elle n'a pas de solution stable d'hébergement depuis plus d'un an, et vit avec sa fille constamment dans l'incertitude du lendemain.

Elle souhaite pouvoir se poser désormais, elle se sent capable d'être seule avec sa fille dans un logement. Madame dit être suffisamment autonome. Elle a déjà eu un logement ou elle vivait seule en étant mineure à La Réunion.

Elle évoque par contre des besoins importants d'accompagnement autour des démarches l'administratives, car elle ne comprend pas toujours toutes les exigences qui sont demandées en France. Mme souhaite aussi être accompagnée autour de la gestion budgétaire.

Madame est bénéficiaire du RSA, elle souhaiterait reprendre une formation dès que possible après l'arrivée de sa 2$^{e}$ fille, car elle a besoin de travailler.

Sa fille ainée a eu 3 ans, elle aurait dû être scolarisée à la rentrée, mais n'ayant pas de solution d'hébergement stable, elle ne pouvait l'inscrire à l'école. Elle souhaite lui faire débuter l'école dès qu'elle aura un logement.

Madame n'a pas beaucoup parlé du futur bébé, seulement à travers la reconnaissance du père et de

son projet de formation à venir.

Madame semble préoccupée par le fait de se retrouver seule avec 2 jeunes enfants.

Madame a pu nous dire qu'elle était soucieuse de donner de bons exemples à sa fille, qu'elle voulait lui donner un rythme tant au niveau du sommeil, de la nourriture que des écrans par exemple.

De plus, Madame semble adhérer à l'accompagnement proposé au SAM, elle nous dit être en attente d'une entrée rapide car elle n'aura plus de solution d'hébergement à la fin du mois.

## 3. LES MENAGES QUI ONT SEJOURNES EN 2020

- ***Nombre d'adultes et d'enfants***

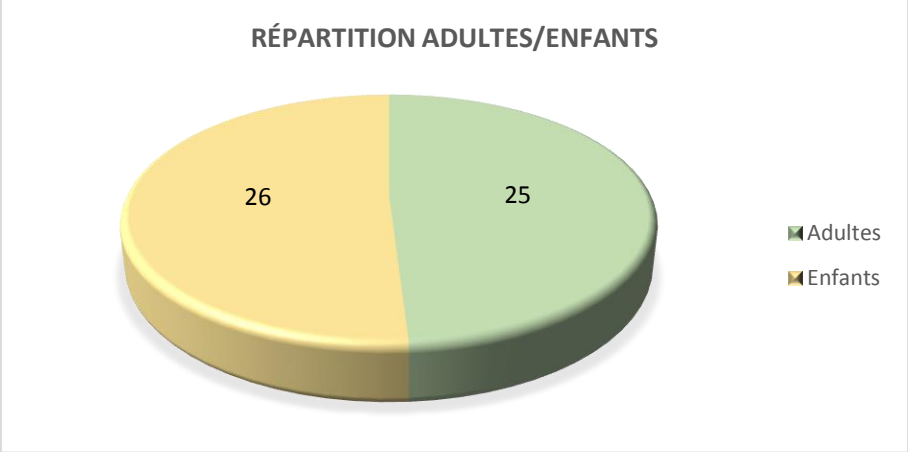


18 ménages ont séjournés au SAM en 2020, ils étaient 21 en 2019. Cela représente :

- ⇨ 25 adultes ont été accompagnés au SAM en 2020, ils étaient 29 en 2019 soit une baisse de 14%.
- ⇨ 26 enfants ont séjournés au SAM en 2020, ils étaient 32 en 2019 soit une baisse de 19%.

Les chiffres plus élevés de 2019 coïncident avec d'avantage d'accueil de familles nombreuses nous avions accueillis entre autre un couple avec 4 enfants.

- ***Composition familiale des ménages***

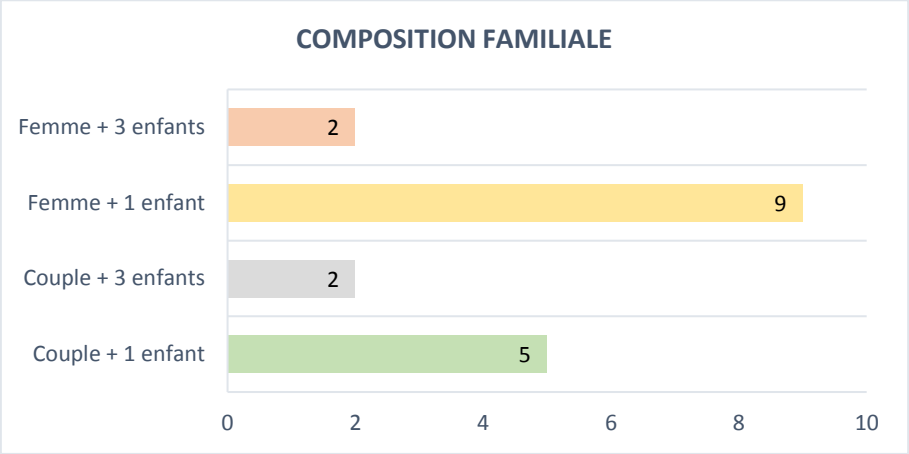


Cette année, 61% des ménages sont des familles monoparentales féminines, elles représentaient 45% en 2019 et 58% en 2018. La proportion des mères isolées est majoritaire au SAM. 82% des mères isolées sollicitent le SAM pour leur premier enfant.

39% des ménages accompagnés sont en couple, ils étaient 55% en 2019.
Il est à noter qu'une séparation de couple est intervenue en fin d'année 2020, elle ne figure pas sur le graphique annuel. Nous poursuivons l'accueil du père et de son fils sur le même lieu d'hébergement. Des droits de visites avec la maman sont en train d'être mis en place.

- ***Nombre de femmes enceintes***

4 femmes étaient enceintes sur l'année 2020, deux couples entrés en 2019 et 2 femmes seules entrées en 2020.

- ***Organisme à l'origine de la demande***

Les services prescripteurs envoient une évaluation sociale en vue d'une demande d'admission au SAM. Cet écrit fait ressortir les besoins d'accompagnement à la parentalité, les démarches d'insertion sociale sollicités ainsi que l'autonomie du ménage qui permet d' accéder au logement mis à disposition. Nous tenons informés les partenaires de la suite de la procédure d'admission

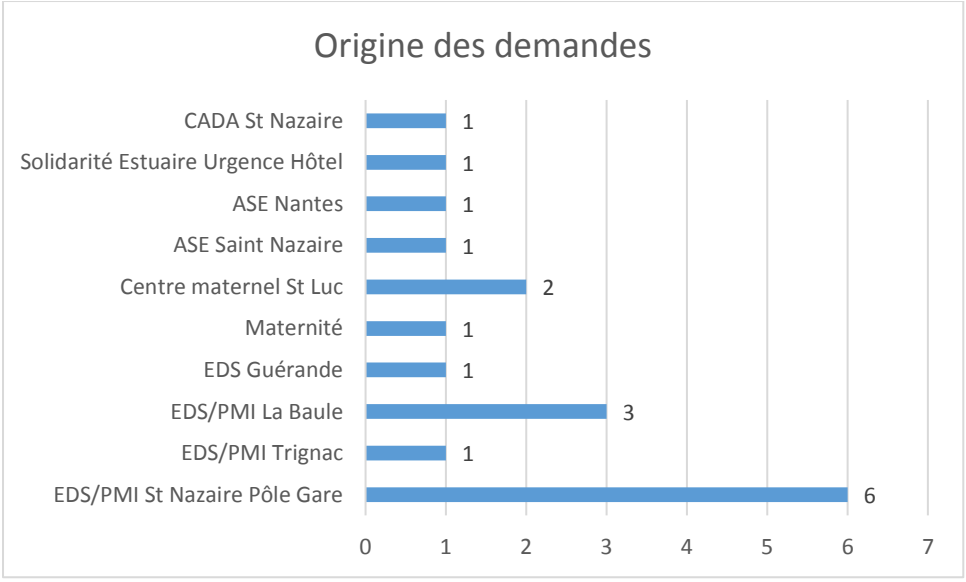

61% des ménages sont orientés par les EDS et la PMI, ils étaient 49% en 2019. Les services départementaux en lien avec les familles sont les premiers prescripteurs des orientations au SAM.

11% des demandes proviennent du Centre Maternel Saint-Luc. Les 2 admissions en sortie d'hébergement collectif permettent d'évaluer l'adaptation des capacités parentales des familles en logement autonome.

11% des orientations proviennent de l'ASE, le SAM représente une continuité de l'accompagnement des familles de façon intensive et permet d'assurer une stabilité dans le parcours des familles.

- ***Tranches d'âge : âge moyen des adultes, des enfants, des enfants de moins de 3 ans***

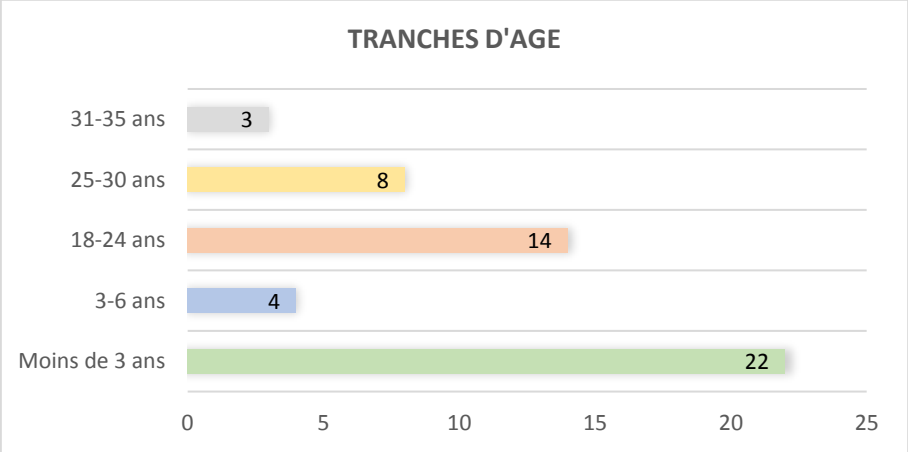


L'âge moyen des adultes est de 25 ans, les femmes sont 18 ont entre 18 et 34 ans avec une moyenne d'âge de 24ans et 4 mois, tandis que les hommes sont 7 ont entre 22 et 34 ans avec une moyenne d'âge qui se situe à 26 ans.

L'âge moyen des enfants est de 2 ans et celle des enfants de moins de 3 ans est de 1 an et demi.

17 enfants ont moins de 3 ans et l'âge moyen de cette catégorie se situe à 1an et 1 mois.

- ***Motif de la demande (en ménages)***

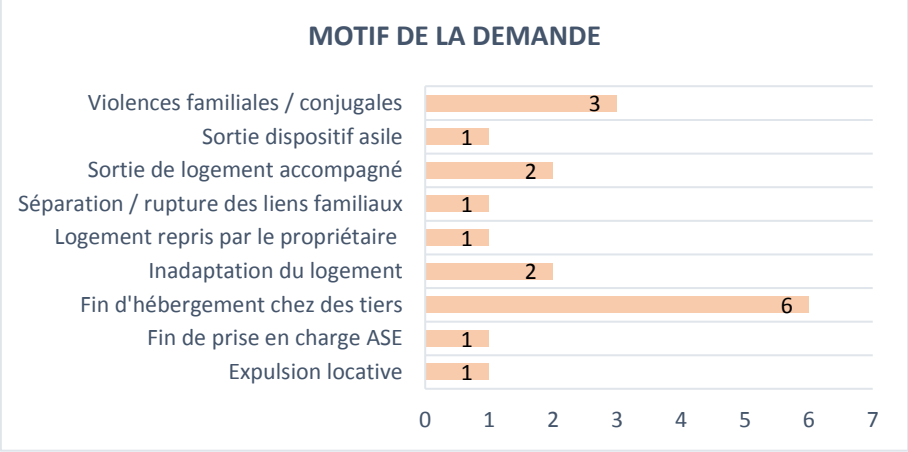


⇨ 33% des demandes sont liées à des conditions d'hébergements inadaptés ou instables, 83% des personnes étaient logées par leur famille et une personne était accueillie chez des tiers.

M. naît à St Nazaire, Madame est alors hébergée chez sa mère. Les conflits entre elles s'aggravent et Madame décide de quitter cet hébergement avec son bébé pour trouver des solutions très provisoires chez des amis ou des membres de sa famille (retour chez son père dans un contexte de grandes violences physiques). Madame nous décrit une période très instable où elle évoluait avec son enfant dans une situation de violences verbales et physiques. Début septembre, suite à un nouvel épisode violent avec sa mère (violences réciproques), Madame fait appel à la Police. Elle a sollicité l'aide du CMS car elle se retrouve à nouveau sans solution d'hébergement avec son fils. Ses affaires sont stockées au CMS. Depuis cette date, Madame et son fils sont accueillis chez un ami à St Nazaire.

Les situations d'hébergements provisoires sont souvent fragiles et s'accompagnent parfois de contextes de violences où l'arrivée d'un bébé complexifie les problématiques liées au logement mais incite les futurs parents à trouver des solutions plus pérennes.

⇨ 17% des demandes émanent suite à des situations de violences

Madame dit également vivre des violences. En effet, Monsieur peut parfois la priver d'argent et de nourriture pendant plusieurs jours. Madame est dépendante financièrement de lui car son ex compagnon a brûlé toutes ses affaires. Elle doit donc aujourd'hui refaire les démarches administratives pour obtenir ses papiers et faire valoir ses droits CAF. Madame est soutenue par sa mère et sa grand-mère qui l'aident financièrement. Madame vit mal cette situation de dépendance

⇨ 11% des demandes sont liées à une inadaptation du logement

Le couple vit actuellement chez les parents de Monsieur, mais il souhait accéder à un logement afin de se projeter avec leur bébé ainsi qu'avec les enfants de Madame. Le couple exprime aussi un besoin de soutien et d'accompagnement par rapport à l'arrivée de ce 3ème enfant pour Madame. Mme demande de l'aide pour s'organiser avec trois enfants.

Les motifs d'entrée au SAM sont multifactoriels, les situations complexes illustrées ci-dessus laissent entrevoir la teneur des difficultés rencontrées par les jeunes parents face à l'arrivée d'un bébé dans des contextes peu adaptés. Nous accueillons majoritairement des jeunes parents, pour la plupart encore dépendants de leurs familles. L'entrée au SAM vient renforcer le statut de parent et fait évoluer les rôles vis-à-vis des familles d'origine. Cette indépendance favorise la responsabilisation mais nécessite souvent un étayage conséquent auprès des jeunes parents lorsque les repères éducatifs sont absents ou défaillants.

- ***Type d'hébergement avant l'entrée (en ménages)***

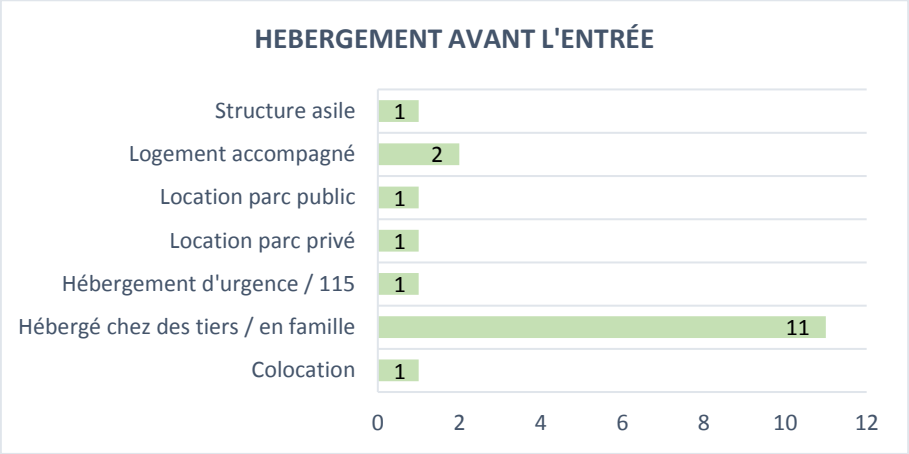


61% des familles sont hébergées dans leur entourage proche avant l'entrée au SAM, mais ce n'est pas forcément le seul motif évoqué pour une entrée au SAM. Du fait de leur jeune âge l'accompagnement du SAM permet d'expérimenter une vie autonome dans un contexte sécurisé, ce qui facilite le relogement autonome en sortie de dispositif.

Les 2 personnes de logement accompagné sont sortantes de centre maternel.

La personne ayant quitté son logement dans le parc public a dû fuir le logement suite à des violences et une rupture avec son compagnon.

La personne ayant quitté le parc privé était logée chez son employeur dans une chambre proche du restaurant où elle travaillait.

La colocation concerne une personne étudiante qui a dû quitter son logement à l'arrivée de son bébé.

La personne sortant d'un dispositif d'urgence a pu être mise à l'abri avant que l'orientation SAM puisse être travaillée. Le service n'a pas la capacité de répondre aux situations d'urgence absolue.

La question du logement est centrale dans les problématiques travaillées au SAM. Le logement mis à disposition est un terrain d'apprentissage du savoir-être du locataire, notre accompagnement se termine généralement au moment de l'installation de la famille dans leur logement autonome.

- ***Nationalité (en personnes adultes)***

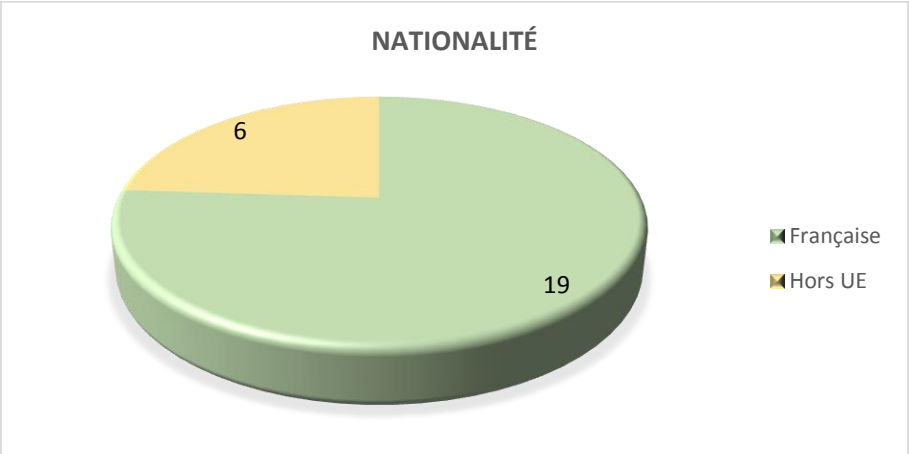

76% sont de nationalité française des personnes accompagnées sont de nationalités françaises, 21% d'entre-elles sont d'origine mahoraises.

Les nationalités hors Union européenne représentées sont respectivement d'origine malgache, pakistanaise, ivoirienne, congolaise et guinéenne. L'accueil au SAM est aussi un lieu de mixité et d'ouverture et de partage qui s'exprime notamment lors des rencontres collectives où l'on essaie de valoriser les savoir-faire et traditions de différentes cultures.

- ***Situation administrative au regard du séjour (en personnes adultes)***

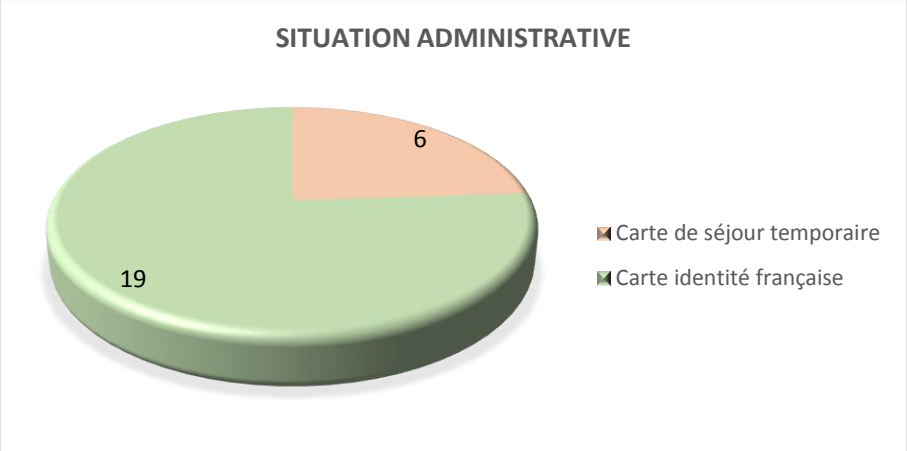


Toutes les personnes hébergées d'origine étrangères sont en possession d'une carte de séjour qui ouvre droit aux prestations familiales et donnent la possibilité de travailler. C'est un critère incontournable au SAM car les familles participent financièrement à leur hébergement et doivent assumer leurs charges courantes.

- ***Niveau scolaire et diplôme***

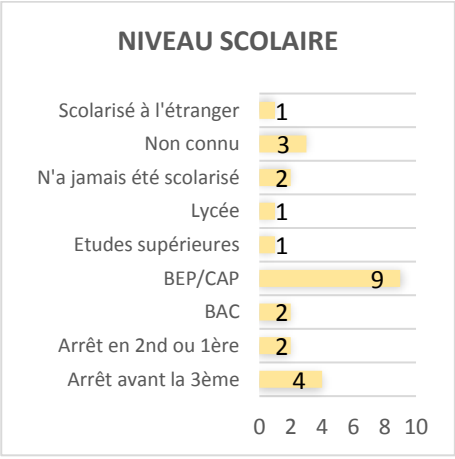


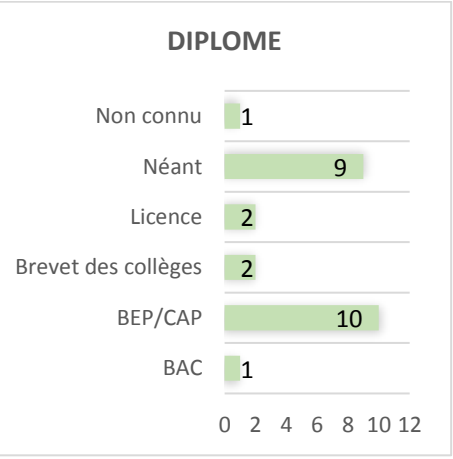

40% des adultes sont titulaires d'un BEP/CAP dans des milieux aussi variés que la mécanique, maintenance/ entretien, santé/médical, logistique/transport, hôtellerie/restauration.

36% n'ont aucun diplôme

2 personnes ont fait des études supérieures, l'une est en IUT actuellement et l'autre a travaillé dans le milieu de la restauration.

2 personnes d'origine ivoirienne n'ont jamais été scolarisées, pour autant l'un des deux travaille dans la maintenance/ entretien.

Le cursus scolaire, les lacunes représentent pour beaucoup d'adultes de réelles difficultés d'insertion lorsque l'on travaille les perspectives professionnelles. Le parcours scolaire peut renvoyer au sentiment d'échec, de frustration, voire de honte. Travailler le projet d'insertion professionnelle c'est revenir sur ce passé souvent douloureux où l'étape d'une remise à niveau est difficile à accepter mais souvent indispensable avant de penser à reprendre une formation ou un emploi. Ce parcours d'insertion demande du temps alors que très souvent les attentes de retombées économiques pour élever son niveau de vie sont immédiates.

Pour les familles accompagnées SAM, se rajoute l'organisation pour la mise en place de la garde d'enfant, compte –tenu des effectifs sous tension sur les structure d'accueil de Saint-Nazaire cela représente un vrai obstacle aux démarches professionnelles.

- ***Type de ressources et montant à l'entrée (en personnes adultes)***

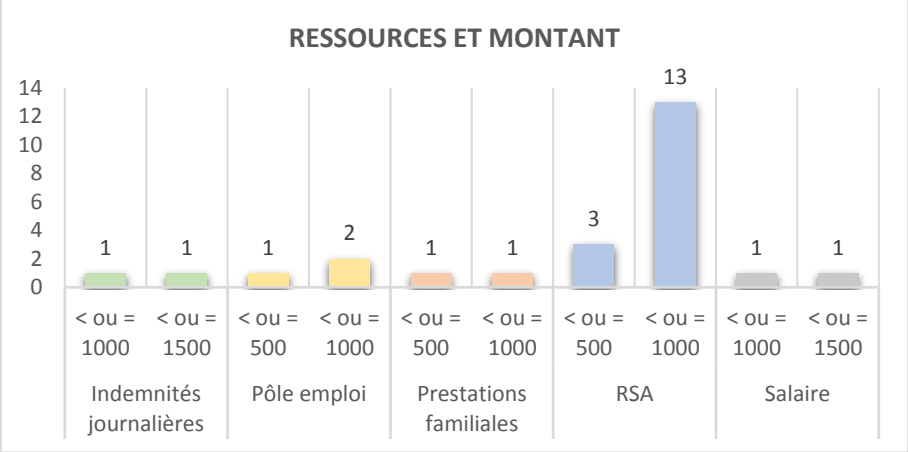


64% des personnes accompagnées sont bénéficiaires du RSA, pour les plus jeunes d'entre elles le statut de parent leur ouvre droit à des ressources qui nécessitent une gestion budgétaire dont elles ne maitrisent pas toujours les contraintes. Nous accompagnons les ménages dans l'anticipation des charges afin d'assurer le nécessaire de leurs besoins mensuels.

12% ont des indemnités chômage suite à des périodes d'emploi, en restauration pour 2 personnes et dans le BRP pour la 3ème.

8% des personnes hébergées travaillent

- ***Situation au regard de l'emploi à l'entrée (en personnes adultes)***

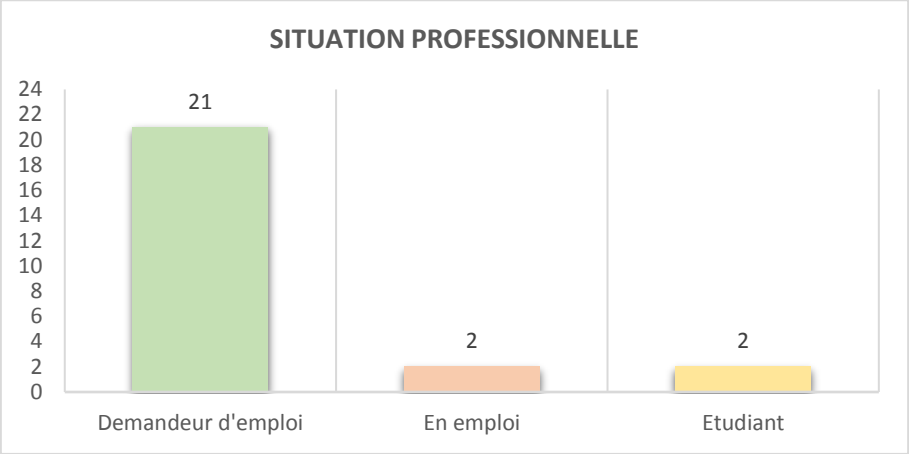


A l'entrée au SAM, 84% des adultes sont demandeur d'emploi

2 personnes sont en situation d'emploi elles travaillent en contrats intérimaires, l'une en restauration, l'autre en maintenance / entretien.

Les 2 étudiantes sont respectivement scolarisées à l'IUT de Saint-Nazaire filière mesures physiques et au Lycée Blanchot en CAP restauration.

- ***Couverture maladie (en personnes adultes)***

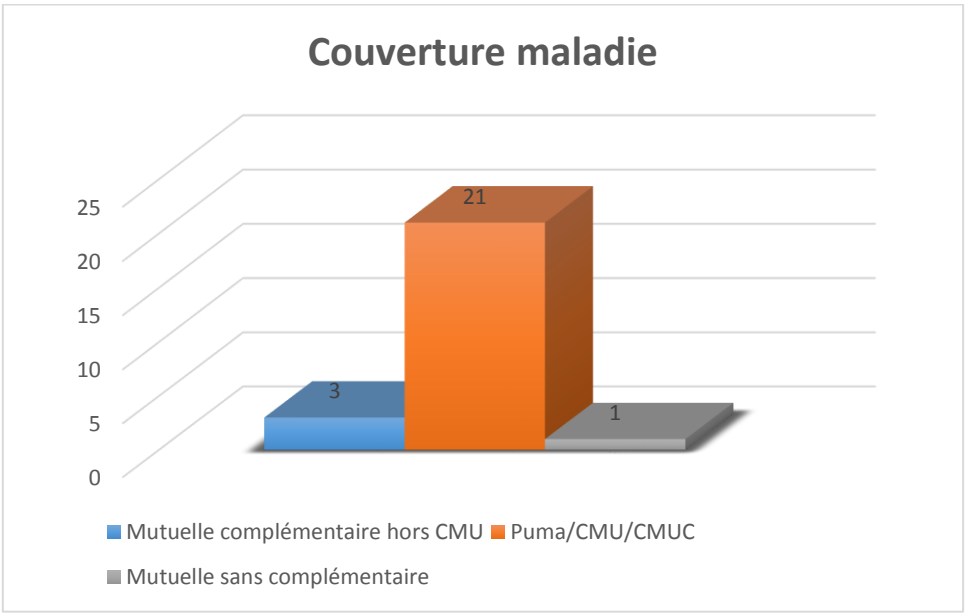


84% des adultes sont bénéficiaires de la CMU.

12% ont une mutuelle complémentaire liée à un ancien statut salarié ou à celui de leur ancien conjoint.

La personne qui n'avait pas de couverture sociale a reconnu son enfant 1 an après la naissance alors que la mère et l'enfant étaient accueillis au SAM. Il a rejoint la dyade sans avoir de mutuelle, ce fut l'une des premières démarches mise en œuvre.

- ***Problématiques de santé (en personnes adultes)***

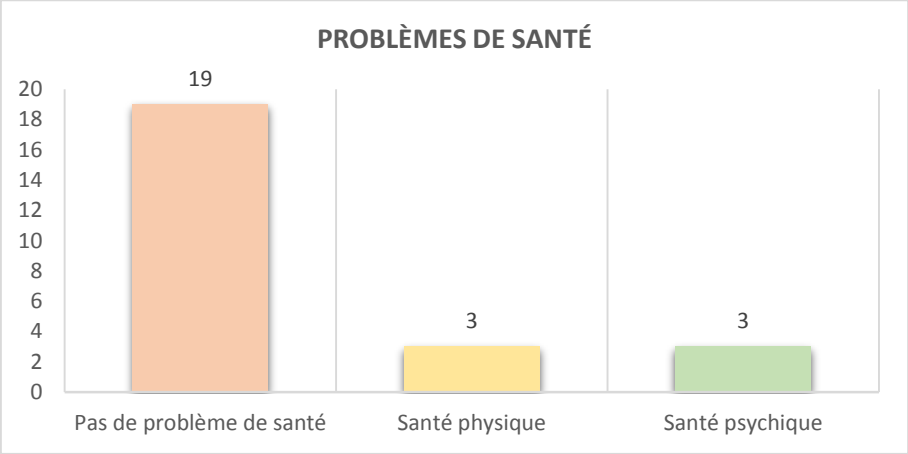


76% des adultes ne présentent aucun problème de santé, les problèmes psychiques sont des personnes sous traitement médicamenteux dont deux sont accompagnées par un médecin psychiatre. Les problèmes de santé physiques ont pu présenter des incidences directes sur l'arrivée du bébé.

Dès le quatrième mois de grossesse, Madame a été contrainte au repos et elle a, à partir de fin décembre, bénéficier d'un suivi très rapproché en raison d'une pathologie grave pouvant compromettre la santé de son bébé, après avoir été hospitalisée sur Nantes pour une dégradation des conditions obstétricales, madame est césarisée en urgence alors qu'elle est à 26 SA et 6 jours (environ 5 mois et demi).

Début novembre madame a fait une crise d'épilepsie, elle venait juste de finir de nourrir sa fille et l'avait reposée dans son transat. C'est alors la première crise depuis l'accouchement. L'interruption du traitement durant la grossesse a probablement déclenché cette crise. Madame est en lien avec son neurologue, elle reprend tout juste son traitement.
Madame a refait une crise un mois plus tard, elle s'est blessée à la cheville, elle a été immobilisée quelques temps. Son médecin lui a alors demandé d'augmenter le traitement autour des crises.
Les problèmes de santé ont été un frein dans leur projet d'autonomie, madame étant contrainte d'anticiper d'éventuelles crises, et du coup elle ne s'autorise pas à garder sa fille dans les bras.

- ***Nombre de nuitées réalisées et taux d'occupation***

10 078 nuitées ont été réalisées (en 2019, 11 139 nuits).

*** 20 renouvellements de contrat**
**+ 4 suites éducatives(*)**

*** Durée moyenne des séjours : 15 mois**
*** Taux d'occupation : 103%**

Les renouv rganisé avec la famille, les son séjour : les conditions

C'est aussi un échange où les professionnels peuvent expliquer, approfondir le sens des interventions, un temps pour évaluer la pertinence des objectifs précisés dans le projet d'accompagnement. Le bilan permet de mesurer l'impact des accompagnements et de proposer des orientations, d'élaborer des projets avec la famille.

Ce bilan fait l'objet d'un écrit envoyé à l'ASE. Ce document formule également la demande de renouvellement du contrat ainsi que les objectifs du futur contrat, travaillés avec la famille.

Un accompagnement peut aussi se prolonger par une suite éducative. Cette demande peut être à l'initiative du résident ou à celle du service. Dans la plupart des situations, la suite éducative est proposée pour accompagner les familles dans leur nouveau logement et quartier. Cela leur permet de se rassurer pendant cette transition. Il arrive que l'attribution du logement vienne court-circuiter des démarches en cours, cette prolongation permet de finaliser des projets et de mettre des relais en scène si nécessaire.

En 2020, nous avons poursuivi l'accompagnement de 4 familles en suite éducatives, les objectifs étaient les suivants :

- Poursuivre le suivi santé et le développement moteur pour l'enfant
- Accompagner la famille dans leur installation dans leur nouveau logement
- Aider la famille à sécuriser la prise en charge de l'enfant en cas de crise épileptique de madame
- Mise en place d'un mode de garde
- Accompagnement administratif et d'insertion professionnelle pour Monsieur

Ce nouveau contrat nous permettra d'accompagner Madame autour de l'arrivée de son bébé et de soutenir chacun des membres de la famille qui devra de ce fait, trouver une nouvelle place. Ce contrat nous permettra également de faire le relais avec le service qui exercera la mesure SED et ainsi d'assurer une continuité dans la prise en charge de la famille.

- Aide dans les démarches administratives
- Accompagnement vers l'emploi
- Accompagnement vers les lieux d'Accueil Parents /Enfants
- Préparer le futur mode de garde

- Continuer le travail de soutien lié à sa nouvelle grossesse
- Etre présents pour la rentrée scolaire pour X t trouver un moyen de garde pour Y
- Aider Madame à s'intégrer dans son nouveau quartier
- Continuer de partager des temps du quotidien avec la famille
- Aider Madame à poser son autorité auprès des enfants
- Faire une demande de TISF
- Accompagner Mme vers une procédure JAF

La durée moyenne de séjour se réduit, elle passe de 16 mois en 2019 à 12 mois en 2020. Une seule famille est restée au-delà de 24 mois.

Le taux d'occupation est de 102%, il était de 113% en 2019 du fait des compositions familiales avec davantage d'enfants.

## 4. LES MENAGES QUI ONT QUITTE LE SAM EN 2020

- ***Nombre de ménages***

8 ménages sont sortis du dispositif SAM en 2020, ce qui représente 13 adultes et 11 enfants.

- ***Nombre d'adultes et d'enfants***

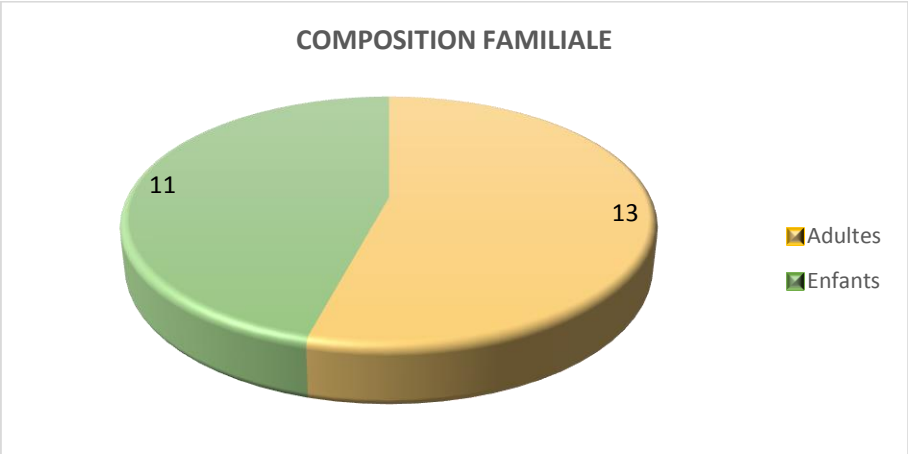


- ***Composition familiale des ménages***

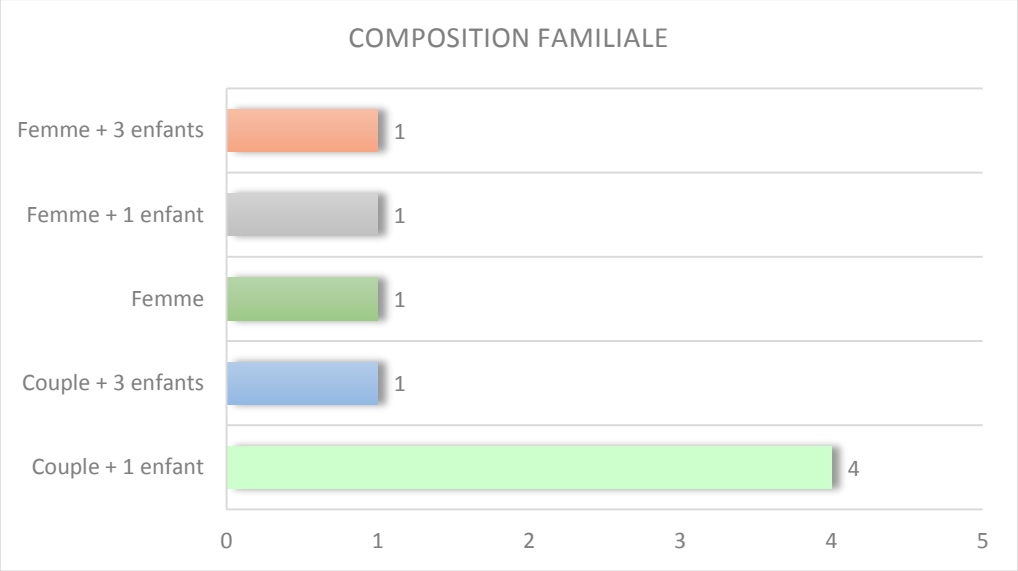


Sur les 4 couples avec un enfant sortis, 3 ont pu accéder à un logement du parc public, le dernier couple est parti vivre chez un tiers de manière anticipée.

La situation du couple avec 3 enfants, le couple s'est séparé en cours de séjour, les 2 enfants plus âgés n'étaient pas du même père, nous avons poursuivi l'accompagnement avec le père seul et son enfant pendant 4 mois suite au départ de madame.

Pour les deux femmes seules avec enfant nous avons réalisé une suite éducative, ainsi que pour un couple avec enfant
La situation de départ de la femme seule est liée à une séparation du couple intervenue en fin d'année, nous continuons à accompagner monsieur et son enfant.

- ***Mode de garde à la sortie***

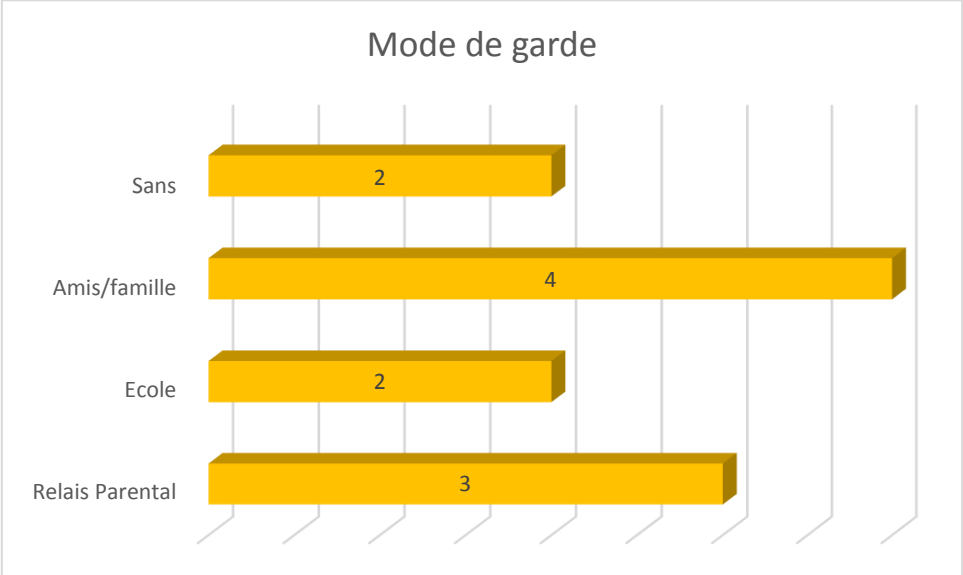


Pour 3 enfants sortis la mise en place d'accueil au Relais Parental a pu s'organiser afin de soulager les familles sur des temps du quotidien. Pour 2 d'entre eux cela a permis la mise en place d'un accueil en crèche collective par la suite, travaillé pendant la suite éducative. Pour l'autre enfant une mesure de placement judiciaire a été prononcée.

Pour 2 enfants il n'y avait pas de mode de garde à la sortie de mis en place car l'un était trop petit, et pour l'autre le travail de séparation n'a pas pu aboutir car la famille est partie précipitamment.

Sur les 4 enfants gardés par la famille  3 sont ceux du couple qui s'est séparé en cours de séjour, 2 enfants étaient hébergés au SAM en droit de visite l'accompagnement vers un mode de garde n'a pu être travaillé tandis que pour le 3e enfant la résistance des parents n'a pas permis de mettre en place des solution autres que familiales.

2 enfants sont scolarisés à la sortie du SAM

Le mode de garde est un élément significatif du travail d'accompagnement mis en place pour travailler la séparation, favoriser l'ouverture vers l'extérieur, soulager le parent sur des moments du quotidien. Ces temps sont supposés favoriser l'insertion professionnelle mais nous sommes exposés à des réticences de certains parents à confier leurs enfants ou à un manque de place en structure d'accueil.

- **Mesure de protection à la sortie**

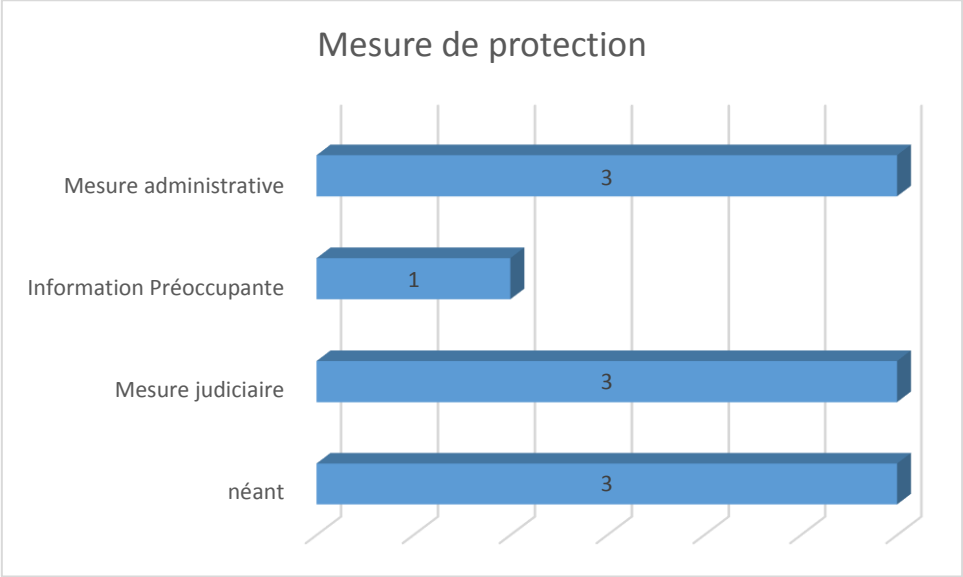


30% des enfants sont sortis du SAM sans mesure de protection

30% des enfants sont sortis du SAM avec une mesure judiciaire, 2 enfants du couple séparé bénéficiaient déjà d'une mesure AEMO lors des droits de visites mis en place au SAM, 1 enfant a été placé en famille d'accueil pendant le séjour, suite à des violences.

30% des enfants ont bénéficié d'une mesure administrative mise en place pendant le séjour

1 couple est parti avec son enfant de façon prématurée du service sans lieu d'hébergement connu, nous avons constitué une Information Préoccupante dès que le départ a été constaté.

En 2020, nous avons accompagné des situations où la protection a pris le dessus sur le champ préventif de notre intervention. Un enfant a subi des violences importantes, une enquête judiciaire est en cours impliquant les parents, l'enfant a été hospitalisé et placé en famille d'accueil avec des droits de visite médiatisés. Les mesures judiciaires en fin d'accompagnement SAM ne sont pas inhabituelles elles représentaient 25% des sorties en 2019.

- ***Durée de séjour (durée moyenne et durée médiane)***

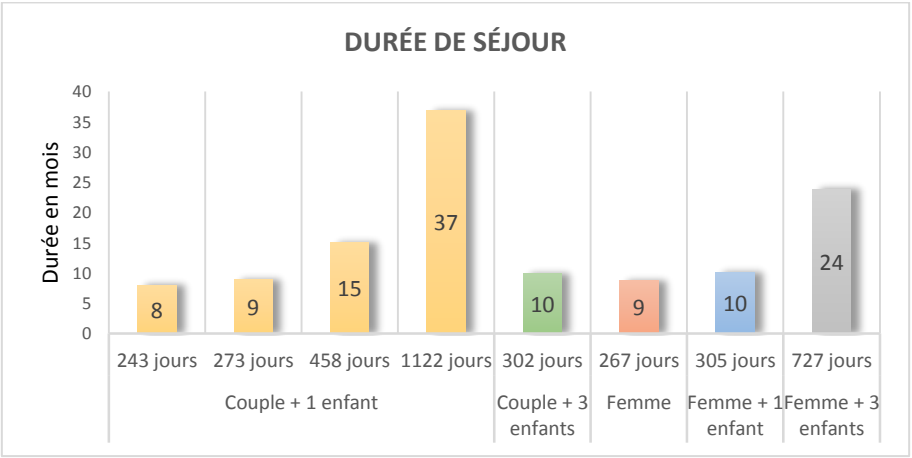


La durée moyenne de séjour des ménages qui ont quittés le SAM est de 462 jours soit 15 mois La durée médiane est de 305 jours soit 10 mois

- ***Les suites éducatives***

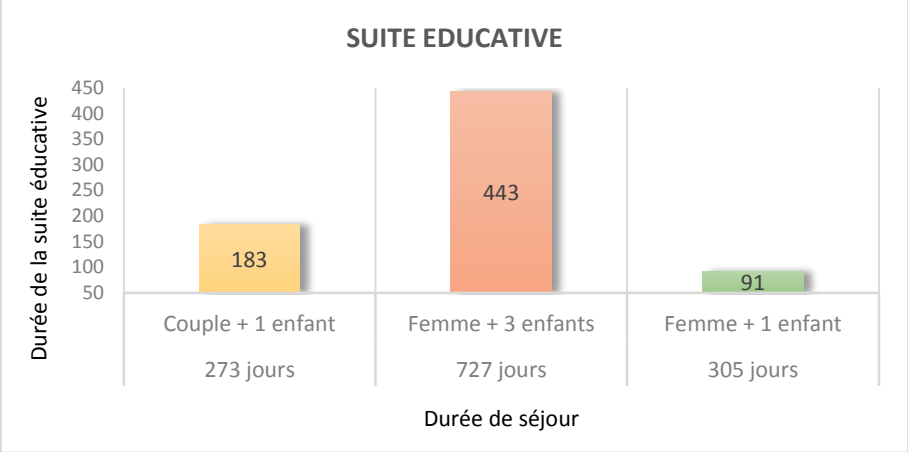


Les suites éducatives ayant pris fin en 2020 ont une durée moyenne de 239 jours soit 8 mois. Les chiffres sont faussés par une durée exceptionnellement longue de 443 jours, soit 14 mois. Il s'agit d'une mère isolée avec 3 enfants dont le dernier est né au moment de l'installation dans son logement. Ce ménage a bénéficié d'un accompagnement conséquent en suite éducative soumis à dérogation de l'ASE. Cet accompagnement aurait tout aussi bien pu être qualifié de SAM « Hors les murs » compte-tenu de sa durée. C'est une action que nous souhaiterions développer car nous pouvons être sollicités pour des accompagnements en soutien à la parentalité pour des personnes ayant déjà leur logement autonome, ou en attente d'une entrée au SAM. Cela permettrait également d'élargir notre territoire d'intervention.

- ***Types d'hébergement à la sortie (en personnes et en ménages)***

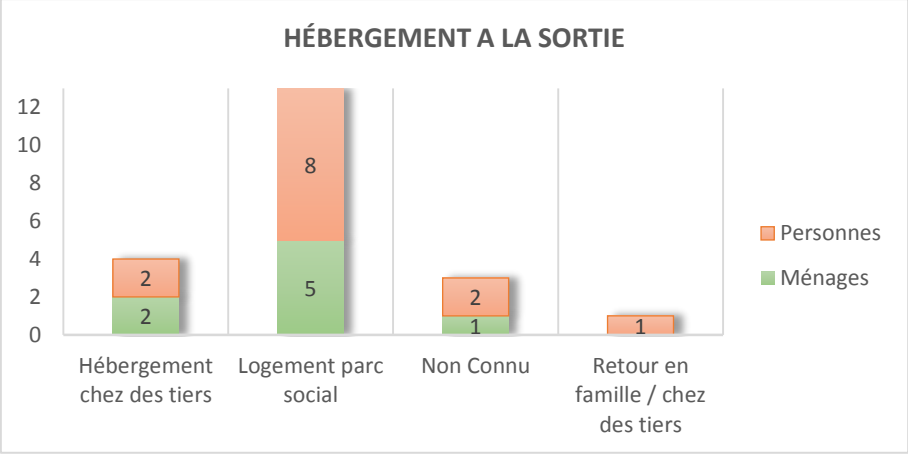


62.5% des ménages sont relogés dans le parc social.

25% sont hébergés chez des tiers ou en famille

Un couple avec enfant est parti précipitamment du SAM pour un lieu inconnu, nous supposons dans leur famille.

- ***les types d'hébergement à la sortie et les durées de séjour***

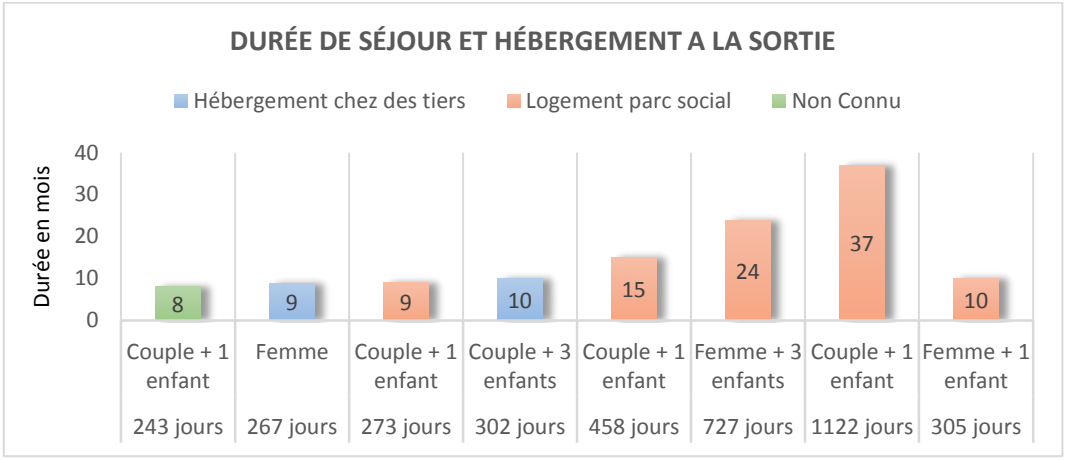


Les durées de séjour les plus longues permettent de travailler le relogement sur des logements pérennes 62.5% des ménages ont pu accéder à un logement dans le parc public.

Les 3 sorties sans logement autonome illustre que dans ces situations les problématiques sociales, familiales ne permettent pas de mettre en place de solution de logement construite, les départs dans ces situations sont consécutives à une séparation, à une non adhésion à l'accompagnement ainsi qu'à une fuite manifeste.

- ***Type de ressources et montant à la sortie (en personnes adultes)***

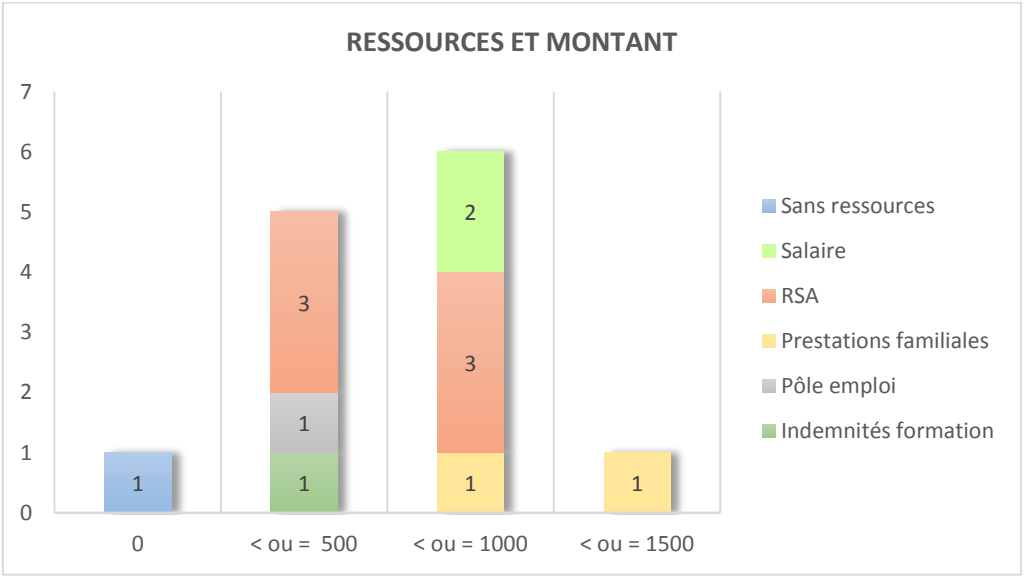


46% des adultes sortis bénéficient du RSA à la sortie du SAM, pour rappel ils sont 67% à l'entrée

15% ont un salaire, il s'agit de 2 personnes en emploi à la sortie du dispositif

38% touchent moins de 500 euros par mois

46% touchent moins de 1000 euros par mois

La personne sans ressource elle celle partie suite à une séparation. Elle bénéficiait des prestations sociales lorsqu'elle était hébergée, à son départ elle a dû remettre à jour sa situation vis-à-vis de la CAF.

- ***Situation au regard de l'emploi à la sortie (en personnes adultes)***

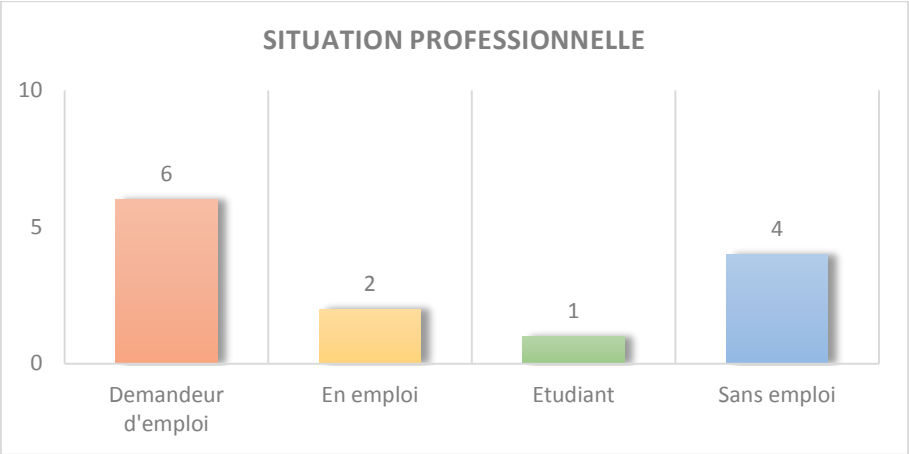


46% des personnes sorties sont demandeur d'emploi

15% ont un emploi

31% sont sans emploi elles sont 3 à être mère au foyer tandis qu'une autre personne doit remettre à jour son statut suite à un départ.

La personne qui a repris des études a commencé une formation en logistique au GRETA

- ***Types de contrat de travail à la sortie et domaine d'activité (en personnes adultes)***

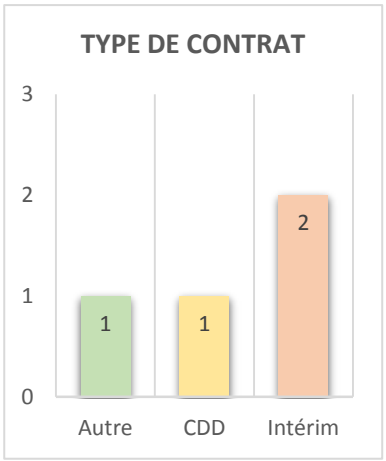


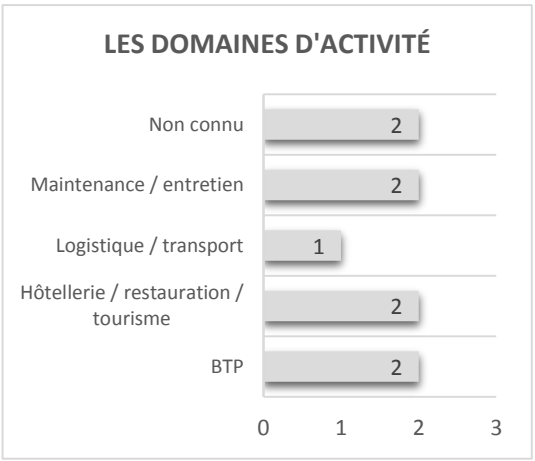

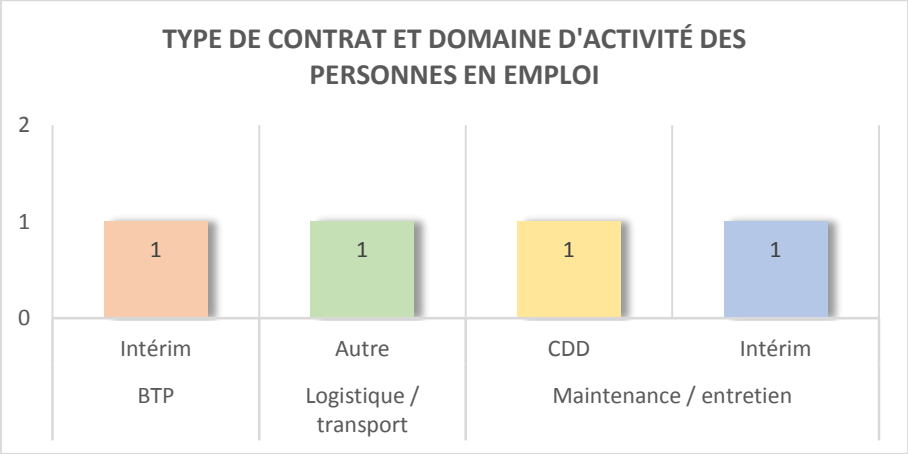


Les contrats en sortie d'hébergement restent précaires, pour la forte majorité d'entre eux, ils s'exercent à temps partiels.

- ***Motifs de la sortie (en ménages et en personnes adultes)***

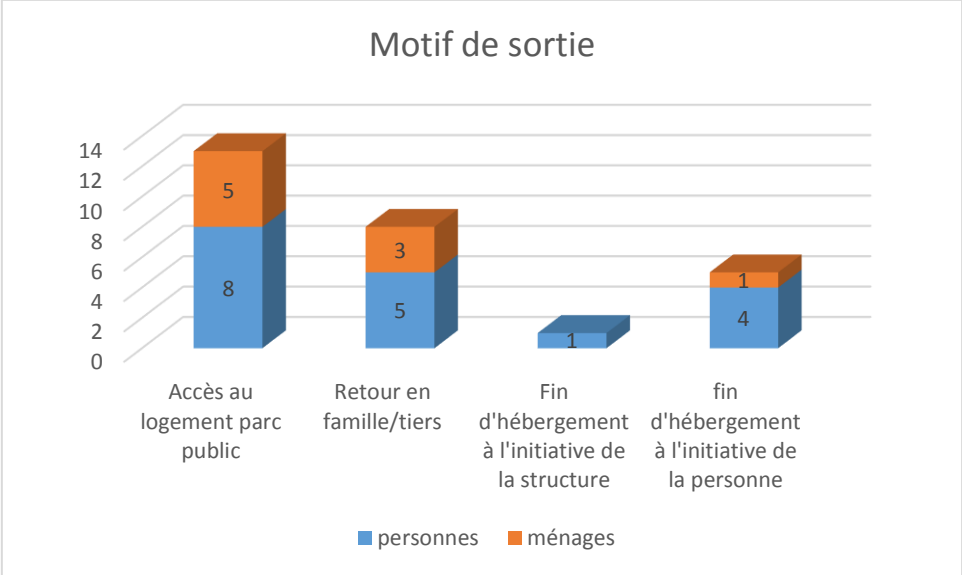


62% des personnes sorties ont pu accéder à un logement autonome suite à notre accompagnement. Il s'agit de 5 ménages 3 couples et 2 femmes seules. Ils ont tous été relogés sur Saint-Nazaire. Pour 3 situations nous avons mis en place une suite éducative, pour un couple nous ne pouvions le faire car leur fille a eu 3 ans, un accompagnement AVDL a été travaillé, mais la famille n'a pas souhaité donner suite.

38% des personnes n'ont pas pu accéder à un logement autonome et sont reparties en famille ou chez des tiers. Il s'agit de 2 femmes parties suite à leur séparation pendant le séjour au SAM. Nous avons pu continuer à accueillir les pères avec les enfants, un couple est parti du précipitamment nous avons dû constituer une Information Préoccupante

30% des personnes ont mis fin à leur séjour par leur propre initiative, il s'agit du départ précipité d'un couple, et de deux séparations de couple pendant le séjour, où les mères sont parties.

Leur situation de couple a fluctué entre périodes d'accalmie et tensions. Ils essayaient de se croiser le moins possible sur le logement, Monsieur a pu aller dans sa famille sur des temps

courts et Mme a pu être hébergée chez sa sœur quand la cohabitation devenait impossible. Plusieurs allers-retours ont eu lieu. Nous avons proposé des temps de médiation et nous leur avons fourni des outils et conseils de communication.
Dans un second temps, Mme est devenue plus fuyante, il y a eu plusieurs absences aux rendez-vous, elle différait nos temps de rencontre. Plusieurs recadrages ont été nécessaires. Mme nous expliquait avoir repris contact avec ses anciennes fréquentations, qu'elle en avait besoin. Nous avons alerté Mme sur son manque de disponibilité pour son fils. Souvent elle pouvait réagir très fortement et être dans l'opposition, pour ensuite prendre du recul et pouvoir être dans l'échange. Au vu des épisodes de violences, ils ont été informés qu'il y avait un risque de mise à pied du logement. Cette perspective a permis un apaisement pendant quelques temps. Finalement, la cohabitation est devenue impossible pour eux. Notre proposition d'accompagnement et nos tentatives de médiations sont arrivées à leurs limites et Mme, qui n'adhérait plus à l'accompagnement, a préféré quitter le logement et acter leur séparation début décembre. Monsieur s'est positionné en souhaitant poursuivre son séjour au SAM avec leur fils. Mme est partie vivre chez des amis.

7% des personnes sont sortis à l'initiative de la structure. Un père resté avec sa fille suite à la séparation n'adhère pas à l'accompagnement, n'assure pas les rendez-vous et n'entame aucune démarche de relogement. Nous avons mis fin à l'hébergement la personne est repartie vivre chez ses parents avec sa fille. Nous avons assuré un relais avec le secteur.

- ***Couverture maladie (en personnes adultes)***

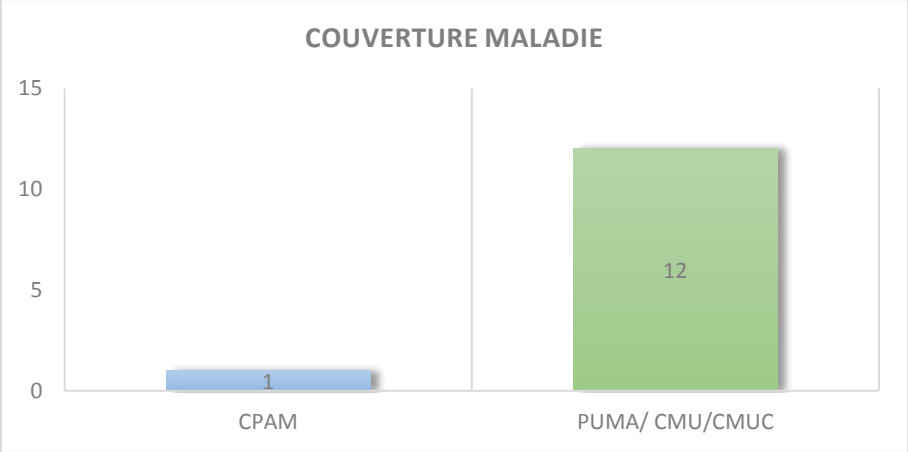


91% des personnes bénéficie de la CMU

- ***Problématiques de santé à la sortie (en personnes adultes)***

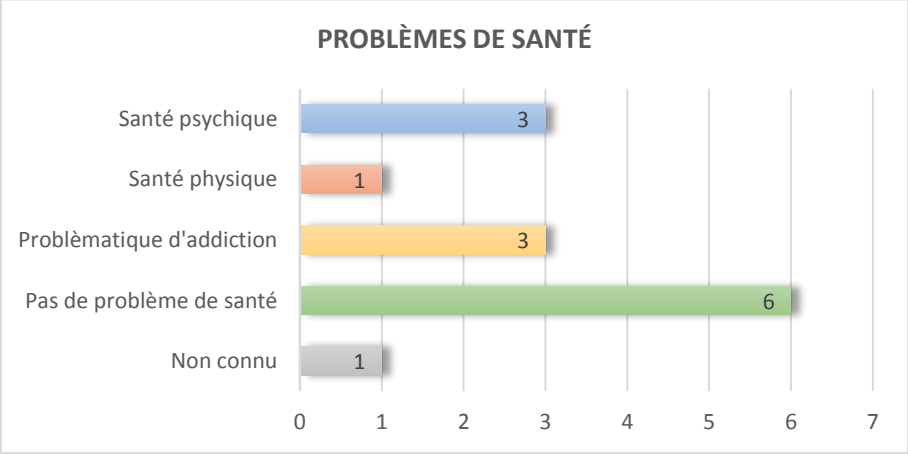

46% des personnes n'ont pas de problème de santé au départ du SAM, nous accueillons en forte majorité un public jeune.

23% ont des problèmes psychiques 2 personnes sur 3 sont suivies par un psychiatre.

23% ont des problèmes d'addiction au cannabis dont 2 consomment quotidiennement.

La personne qui présente des problèmes physiques souffre d'épilepsie

- ***EDS référent à la sortie***

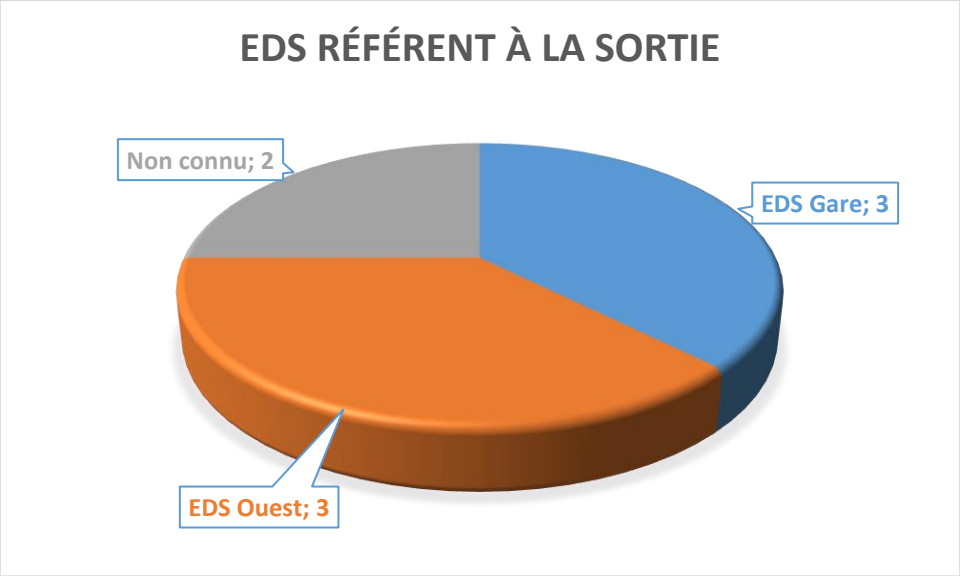


38% des relogements dépendent du secteur Ouest

38% des départs dépendent de Pôle Gare

Les 2 secteurs non renseignés correspondent à un départ d'un couple sans donner d'adresse, et à celui d'une maman suite à une séparation où elle a pu être hébergée dans différents lieux.

- ***Taux de rotation (nb de personnes entrées/ nb de personnes sorties)***

Le taux de rotation est de 75%.

## 5. LES MENAGES PRESENTS AU 31/12/ 2020

- ***Nombre de ménages***

11 ménages sont présents au 31/12/2020, un seul logement était disponible fin décembre, il avait été libéré le 15/12/20, le temps de remise en état de fonctionnement nous avons pu procéder à une nouvelle entrée dès le 06/01/2021.

- ***Nombre d'adultes et d'enfants***

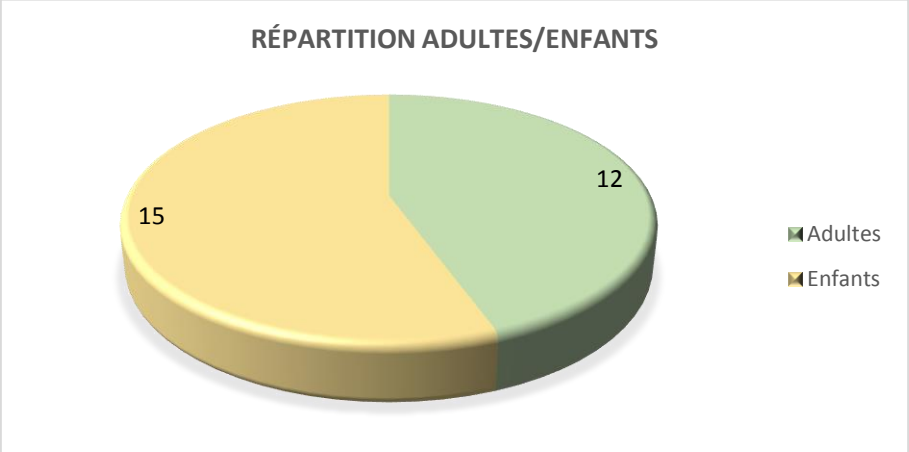


- **Composition familiale des ménages**

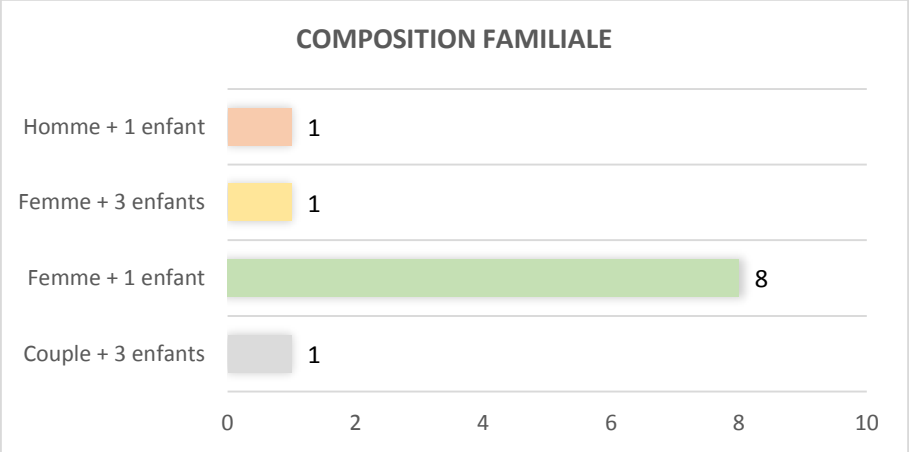


72% de l'effectif du SAM au 31 décembre est composé de femmes seules avec un enfant, ce qui représente une proportion stable pour le service

La femme seule avec 3 enfant a accouché en novembre de jumelles, elle était alors maman d'un enfant de 17 mois. Nous avons fortement accentué nos temps de présence pour cette famille sur la période ainsi que la mise en place d'interventions de TISF renforcées.

L'homme seul avec son enfant est la personne qui s'est séparé en cours de séjour, monsieur travaille, il a mis en place un mode de garde pour son fils.

Le couple avec 3 enfants est hébergé depuis 16 mois au 31/12/20.

- ***Les ressources (en personnes adultes)***

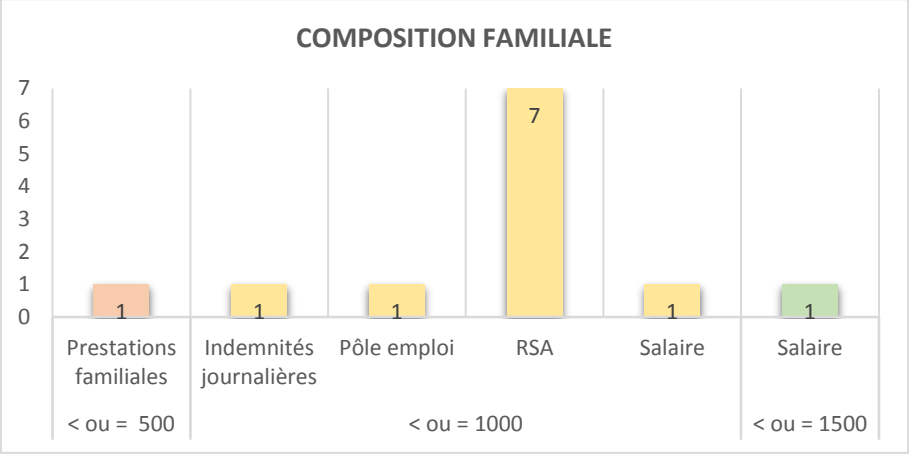


Les ressources sont globalement inférieures ou égales à 1000€ pour 58% des personnes présentes.

La personne qui touche un salaire supérieur à 1500€ travaille au port de Montoir.

- ***Nombre de personnes et ménages disposant d'une demande de logement social active***

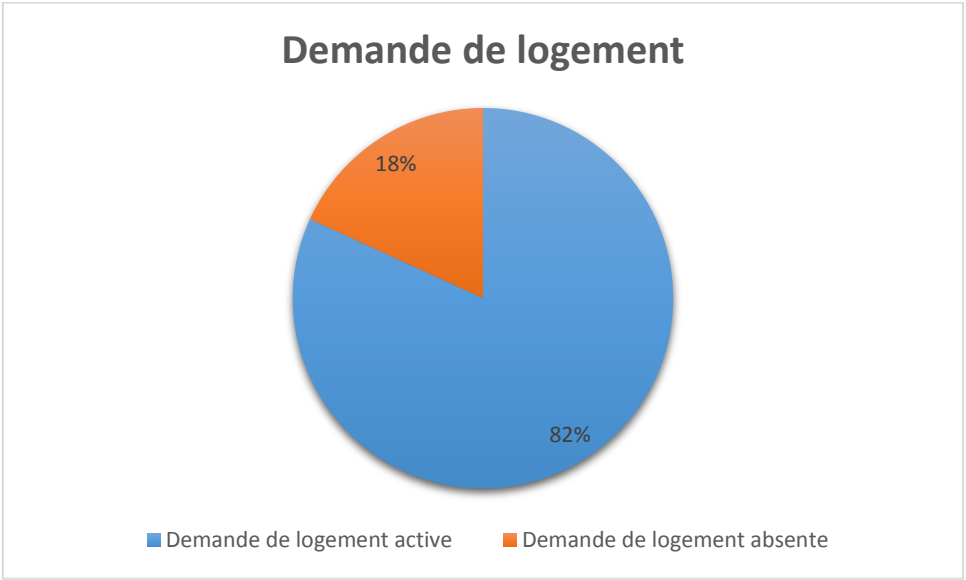


9 ménages ont leur demande de logement complète et active au 31/12/2020. Parmi ces ménages 3 ont eu des attributions de logement au premier trimestre 2021.

Sur les 2 personnes n'ayant pas de de demande active, deux n'ont pas de perspective de relogement immédiat et l'une est en démarche pour constituer son dossier.

- ***La durée moyenne de séjour des ménages présents***

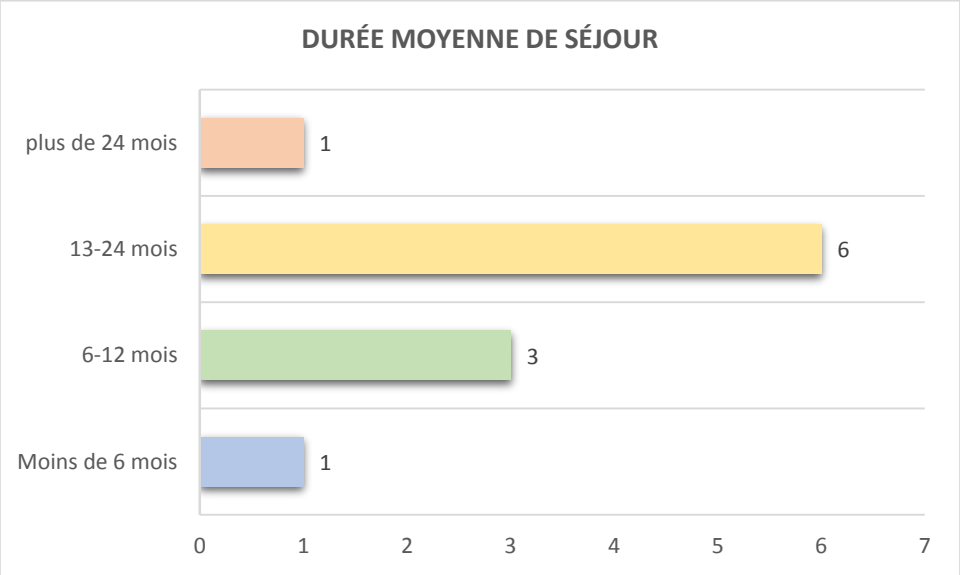


La durée moyenne de séjour des ménages présents au 31/12/2020 est de 330 jours, soit 11 mois.

## 6. LES ACTIONS COLLECTIVES

Les activités collectives font partie de l'accompagnement proposé aux familles du SAM, depuis plusieurs mois nous constatons qu'il est difficile de mobiliser les résidents sur des temps collectifs, car ils sont surtout concentrés sur leurs problématiques individuelles. Diverses sollicitations ont pu être testées avant que l'on ne se replie sur des activités en petits groupes ou ouvertes à d'autres services de l'institution.

Les activités ont pour objectifs :

- ⇨ Favoriser le lien parent/enfant
- ⇨ Découvrir son enfant autrement
- ⇨ Créer du lien avec d'autres enfants
- ⇨ Travailler les prémices de la séparation
- ⇨ Faciliter les échanges entre parents
- ⇨ Ouvrir des espaces relationnels
- ⇨ Favoriser le regard croisé des professionnels

Cette année les mesures sanitaires ont mis entre parenthèse les divers projets d'activités, nous avons dû déprogrammer plusieurs séances de médiation animale prévue au printemps. Sur la période estivales des sorties en petit groupe (1 à 2 familles) ont été réalisées, mais c'est en septembre que nous avons pu réellement mobiliser les familles.

Le 16 juillet, 2 familles du SAM ont pu retourner à la Rose des Vents à Saint-Etienne de Montluc pour une séance de médiation animale.

Nous participons aux ateliers de médiation animale depuis 2016, cet espace, en pleine nature est un moment de rencontres où l'animal est le médiateur entre l'intervenant, les parents, les enfants…

La présence des animaux apaise, suscite des émotions, des réactions, des interrogations, elle facilite les échanges. Il est possible de de les approcher, pour certain de les caresser, de les nourrir en respectant leur caractère et leur espace de vie.

Ces séances permettent un travail de découverte de soi et facilite le contact.

Pour la rentrée nous prévoyons d'y retourner régulièrement et d'y associer d'autres services de l'association. Nous avons dû dire au revoir à Delphine Vincent l'intervenante qui part vers d'autres projets, elle sera remplacée à partir du mois de septembre.

Vide-dressing de l'été au SAM pour une rentrée en douceur

Cet été le 19 août, le Service d'Accueil Maternel a organisé un vide-dressing de vêtements d'enfants de 0 à 6 ans afin de préparer la rentrée. Dix familles accompagnées par différents dispositifs de l'association ont pu en bénéficier. Ce temps a permis aux familles de se rassembler autour des vêtements, aux enfants de jouer et aux intervenants de donner quelques conseils mode !

Certaines familles ont pu faire des dons de vêtements afin de faire fonctionner la solidarité.

Une réunion a été organisée avec les résidents en septembre lors de laquelle des propositions d'activités ont pu être développées ainsi qu'une proposition émanant d'une résidente.

Nous avons pu mettre en place des activités en octobre, avant les nouvelles restrictions de novembre :

Médiation Animale sur le 4 programmées, 2 ont pu être réalisées les deux autres étant annulées lors du deuxième confinement. Cela a mobilisé 4 parents et 4 enfants

Nous avons reprogrammé des séances avec les Petites graines de bonheur, association que nous avions sollicité l'an dernier pour des ateliers créatifs interservices. Cette année l'association a ouvert des ateliers parents/enfants spécifiques pour les moins de 3 ans.
Nous avons pu participer à 2 séances sur les 3 programmées, la dernière étant annulée lors du 2e confinement.

Nous avons participé à une séance portant sur les jeux d'eaux et sur l'éveil musical. Nous avons dû reporter l'atelier psychomoteur.

Nous avons proposé le jeu « mon logement et moi » à 3 personnes lors d'une séance, ce support permet de travailler sur les conditions à réunir pour accéder à un logement autonome et sur la gestion budgétaire. Sous forme ludique, c'est un réel outil éducatif pour les familles qui découvrent ce type de responsabilités.

Des ateliers massage bébé ont été programmés et assurés par l puéricultrice du SAM

*Massages bébés, séances individuelles*

Normalement, j'organise des séances de massages pour les bébés dès 1 mois, en collectif, c'est-à-dire avec 2 à 4 mamans. Mais le contexte actuel ne me permettant plus cette organisation, je propose parfois aux mamans avec leur bébé des séances individuelles, au domicile la plupart du temps.

**Déroulement d'une séance :**

Les séances de massage pour les bébés ne doivent pas durer trop longtemps car ils se refroidissent vite ; 20 min environ suffise, et tout dépend aussi de comment le bébé reçoit le massage, de sa réceptivité et disponibilité à ce moment-là. Je m'adapte en fonction.

Le mieux pour le bébé est de s'installer dans une pièce fermée, directement par terre, sur un tapis ou une couverture. La pièce est idéalement un peu plus chauffée pour la séance.

Avant de s'installer pour débuter, j'explique à la maman le déroulement de la séance ; pour que ce soit plus agréable pour la maman et son bébé, je fournis de l'huile de massage.

Le bébé est déshabillé au dernier moment, et la séance peut alors commencer.

L'idéal est de dire au bébé que nous allons le masser, et toujours être en contact visuel et par la voix avec lui. Si le bébé n'est plus réceptif à un moment, la séance peut se terminer plus vite.

Généralement, 2 à 3 séances sont nécessaires pour que les mamans puissent refaire tous les types de massage après seule avec leur bébé.

Une résidente a proposé une initiation à la couture à d'autres résidentes, elles ont confectionné un sac à main. Pouvoir mettre en place une activité à l'initiative d'une personne hébergée est vraiment satisfaisant, à la fois au niveau de la transmission et du partage, ainsi que dans le mode d'animation entre pairs qui nous semble tout à fait pertinent. Nous souhaitons poursuivre dans cette voie et faciliter ce type d'échange de savoir.

**La bobine :**

Au sein du SAM nous pouvons nous appuyer sur des supports, outils et partenaires variés pour accompagner les familles. Le choix de ces derniers dépend des demandes et des besoins des parents, de l'enfant et des problématiques de chacun.

Cette année malgré la crise sanitaire, la ville de Saint-Nazaire a fait le choix de laisser ouvert un lieu dédié aux tout-petits et à leurs parents : la bobine. Ce lieu permet aux parents de rencontrer d'autres parents dans un lieu adapté à l'enfant de 0 à 3 ans. Des espaces sont délimités en fonction de l'âge de l'enfant. Ce lieu est ouvert à tous ce qui pour ma part est un atout majeur : garantir une mixité sociale. Ce lieu permet aussi aux parents d'avoir accès à des conseils notamment sur l'éveil des enfants par des professionnels spécialisés dans la petite enfance, ce qui donne une dynamique à notre intervention, ça vient en complément de notre accompagnement.

Pour donner un exemple concret, j'ai pu faire découvrir ce lieu à deux femmes que j'accompagne au SAM avec leurs bébés âgés de 3 mois pour l'une et 7 mois pour l'autre. Elles ont pu se rencontrer, partager un temps ensemble en jouant avec leurs enfants. Elles ont prévu prochainement d'y retourner toutes les deux. Mes objectifs ici étaient de rompre l'isolement, de permettre aux enfants de côtoyer d'autres enfants pour s'adapter à l'extérieur.

J'ai voulu laisser la parole à ces deux personnes pour comprendre ce que ce lieu leur a apporté. L'une a pu dire : « *J'aime bien la bobine parce qu'on peut rencontrer d'autres mamans. En plus on y va vraiment pour son enfant, on consacre toute une matinée à jouer avec lui alors qu'à la maison c'est différent, il y a toujours des choses à faire, qui nous distraient. Depuis que vous m'avez fait découvrir le lieu, j'y suis allé régulièrement. Une fois j'ai rencontré une maman qui m'a donné des conseils pour l'allaitement, et je me suis sentie écoutée, ça m'a donné du courage pour continuer. Ce qui est bien aussi c'est les jeux qu'on découvre. Moi j'ai reproduit moi-même des jeux pour ma fille, des jeux sensoriels adaptés à son âge. J'ai placé des paillettes et du produit vaisselle dans des bouteilles d'eau, elle adore ».*

Pour la seconde personne, mon but était de permettre à Madame de sortir avec son enfant dans un lieu qui la sécurise. En effet, pour madame il est difficile d'aller vers l'extérieur, elle se dit « agoraphobe ». J'ai voulu également laisser Madame témoigner de cette expérience : « *Ça m'a permis de rencontrer d'autres mamans et mon fils a pu se sociabiliser parce que c'était la première fois qu'il voyait d'autres bébés. Pour lui c'est bien, ça l'aide pour préparer la garde. Puis moi j'ai réussi à être avec du monde alors que moi et la foule ce n'est pas ça. Comme c'est autour de l'enfant, ça m'apaise, c'est un cadre spécial. Puis je trouve ça super que ce soit gratuit, pour les personnes comme nous qui avons peu de moyens ça permet de sortir avec son enfant. Je vais y retourner avec l'autre maman, en plus on a des choses en commun comme elle au SAM* ».

## 7. LE PARTENARIAT

Les temps forts de l'année se sont déroulés avec les services des Unités Départementales.

Le 29 janvier 2020 l'ensemble de l'équipe du SAM a rencontré Me Bodin et de Me Rallier responsables des EDS de Saint-Nazaire Ouest et Gare ainsi que des représentants de leurs équipes respectives, afin de favoriser l'interconnaissance entre services. Ce temps d'échange a permis de présenter les missions et fonctionnements respectifs, d'informer sur la responsabilité des EDS dans les situations de protection de l'enfance et d'ouvrir à des échanges entre professionnels. Cette première rencontre a pour objectif de provoquer des séances de travail régulières que les conditions sanitaires de 2020 n'ont pas permis de renouveler. Cela reste une volonté commune de travailler en proximité autour des familles accompagnées et de renouveler ces temps de travail.

Nous avons rencontrés les responsables des services de la délégation de Saint-Nazaire le 21/09/21 : Mme PAREL Responsable de l'Unité ASE, Mme BONNIER Responsable adjointe et Mme HUCHET Assistante.
Ce temps d'échange a permis de présenter nos actions et services réciproques et de redéfinir l'objet de la convention SAM. L'accent mis sur la Prévention au SAM est réaffirmé même si certaines situations nous entrainent d'avantage sur l'aspect Protection. Le SAM peut être un outil d'évaluation, une alternative au placement et intervenir dès la sortie d'hospitalisation lorsque la situation a pu être anticipée. Nous sommes revenus sur les orientations, la procédure, les validations et les conditions d'admission.

Le COPIL SAM du 10/12/21 en présence de Mme EGRON et plusieurs représentants des délégations territoriales départementales, ce qui a affirmé la dimension départementale du service.
Ce retour sur l'activité 2019 n'ayant pas pu s'organiser plus tôt compte-tenu des mesures sanitaires, ce temps en fin d'année nous a permis d'apporter des éclairages comparatifs avec la situation du SAM en 2020 basés sur les éléments connus fin novembre.

Le Département nous a laissé l'initiative de pouvoir expérimenter et développer le SAM « hors les murs ». Dans une logique de logement d'abord, nous pourrions à l'avenir intervenir dès le repérage d'une problématique en dehors des questions d'hébergement et en se ciblant sur le soutien à la parentalité sur les territoires. Un projet sera déposé en ce sens aux services du département qui aura l'intérêt de mettre en avant une certaine expertise développée dans le soutien à la parentalité au SAM par l'analyse et l'intervention pluridisciplinaire et de développer le travail en réseau aux réalités de territoires et des situations rencontrées.

## 8. SYNTHESE DES DONNEES

**7** **nouveaux ménages** (9 adultes et 7 enfants) ont intégrés le SAM en 2020

**18** **ménages différents (25 adultes et 26 enfants ) accompagnées en 2020**

Dont 61% de familles monoparentales et 4 femmes enceintes,

**10 078** **nuitées réalisées**

Soit un taux d'occupation de 103%

**8** **ménages (13 adultes et 11 enfants) ont quitté le SAM en 2020**

62,5% accèdent au parc social à la sortie

**15** **mois de durée moyenne de séjour**

## CONCLUSION

L'année 2020 aura été particulière, nous avons abordés les effets de la crise sanitaire qui ont mis un coup d'arrêt aux orientations pendant plusieurs semaines au printemps dernier. Cela dit, l'accès au logement ayant été aussi suspendu, les sorties n'ont pas pu se réaliser durant cette période où à la fois les bailleurs et les services de secteur étaient à l'arrêt. Nous avons développé différentes modalités pour atténuer les effets anxiogènes de la pandémie auprès des familles et tenté de maintenir le lien même à distance lorsque les visites au domicile étaient suspendues. Nous observons une reprise de l'activité dès le déconfinement ainsi que de nouvelles entrées dès juillet.

La reprise de l'activité habituelle du service a permis de remettre en place les accompagnements en présentiels et quelques actions collectives à l'autonome avant un nouveau coup d'arrêt dès novembre. Sur cette période nous avons maintenus nos rendez-vous à domiciles.

Une affluence de demande d'admission au SAM s'est concentrée sur la fin d'année 2020, ce qui a permis de procéder à de nouvelles entrées dès le début d'année 2021.

L'activité 2020 a été plutôt constante malgré tout, nous observons une régularité sur le profil des personnes orientées et même sur une reconnaissance départementale plus affirmée cette année.
Nous avons eu plusieurs situations de séparation, de départs précoces ou de mise en place mesures judiciaires, qui nous positionnent réellement comme un maillon préventif de la protection de l'enfance. La proportion des familles relogées et sans mesure éducative reste fortement majoritaire au SAM.

En 2020 nous avons d'avantage accompagné de familles sur des suites éducatives ce qui renforce notre souhait de développer le SAM « Hors les murs ». L'encouragement du Département nous conforte dans ce possible développement du service à l'avenir.